Réunion de l'Assemblée Plénière du jeudi 16 octobre 2025

9H30

SEHV
8 rue d'Anguernaud
87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Le Palais-sur-Vienne

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-OJ_AP161025-DE

LISTE DES PRÉSENTS

ASSEMBLÉE PLÉNIERE DU 16 octobre 2025

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		réponse	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT		SIGNATURE
	Prénom	Nom		Prénom	Nom	
OUEST	Xavier	ABBADIE				
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Anne-Marie	ALMOSTER-RODRIGUES	Excusée	Sylvie	ACHARD	Excusée
OUEST	*siège vacant*		René ARNAUD Excusé	Jean	PUYHARDY	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Alain	AUZEMERY				
CENTRE	Christophe	BARBE				
EST	Max	BASCANS	Excusé	Manuel	PERTHUSIOT	
SUD EST	Dominique	BAUDEMONT				
EST	Eric	BERGERON				
SUD	Christophe	BREUIL	Excusé	Jacques	BARRY	
SUD EST	Didier	BROUSSE	Excusé	Jean-Luc	LE GOFF	
CENTRE	Claude	BRUNAUD				
EST	Gérard	CHADELAUD	Excusé	Kevin	GOUDARD	
SUD EST	Michel	CHADELAUD				
OUEST	Jean-Pierre	CHALARD				
CENTRE	Patrice	CHAUVET				
SUD	Christian	CHIROL	Excusé	Bernard	TOURNIEROUX	
OUEST	Edouard	COQUILLAUD				
NORD	Jean-Louis	COUNORD				
SUD	Georges	DARGENTOLLE				
NORD	Roland	DAVID				
OUEST	Didier	DELAVERGNAS				

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-OJ_AP161025-DE

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		réponse	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT		SIGNATURE
	Prénom	Nom		Prénom	Nom	
SUD EST	Roger	DESROCHE				
SUD	Jean-Bernard	DOGNON				
SUD	André	DUBOIS				
NORD	Jacques	DUFOURD				
EST	Jean-Jacques	DUPRAT	Excusé	Jean-Luc	BERTON	
EST	Laurent	FALCON				
OUEST	Gilbert	FAUPIN				
CULM	Joël	GARESTIER	Excusé	Marc	BIENVENU	
SUD	Emilie	GILLET				
OUEST	Jean-Pierre	GRANET	Excusé	Louis	GALTIER	
CENTRE	Guillaume	GUERIN				
NORD	Jean-Claude	GUILLON	Excusé	Jean-Luc	MAUDUIT	
SUD	Jean-Philippe	GUYOT	Excusé	Loic	GAYOT	
CENTRE	Philippe	HENRY				
CENTRE	Fabien	HUSSON				
NORD	Alain	JOUANNY	Excusé			
OUEST	Bernard	LAGRANDANNE				
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Marlène	LALOGE	Excusé	Stephane	VEYRIRAS	
OUEST	Patrick	LAMBERT	Excusé	Fabien	HABRIAS	
CENTRE	Armand	LAPLAUD				
CENTRE	Alain	LAURENT				
EST	Jean-Marc	LEGAY				
NORD	Jean-Paul	LETANG	Excusé	Jean-Claude	DEMANGHON	

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-OJ_AP161025-DE

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		réponse	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT		SIGNATURE
	Prénom	Nom		Prénom	Nom	
SUD	Jean-Paul	LONGEQUEUE	Excusé	René	PARAUD	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Patrick	MALET	Excusé	Brigitte	LARDY	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Lydie	MANUS	Excusée	François	BOISSERIE	
SUD EST	Dominique	MARQUET				
NORD	Claude	MARTIN	Excusé	Virginie	LECOURT	
NORD	André	MAURY	Excusé	Didier	JUSIAK	
SUD	Michel	MOURET				
SUD	Guy	NOEL				
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Jean-Louis	NOUHAUD				
EST	Bernard	PEIGNER				
SUD EST	*siège vacant*		Philippe SIMON Excusé	Dominique	DAUDE	
SUD EST	Emmanuel	PINEDA	Excusé	Bernadette	LACOUTURE	
EST	Jacques	PLEINEVERT				
CENTRE	François	POIRSON				
NORD	Jean-François	POMMIER				
NORD	Jocelyne	PORTOLAN	Excusée	Michel	BOUX	
CENTRE	Fabrice	RECORD				
OUEST	Jean-Claude	SAINTONGE				
CENTRE	Bernard	THALAMY				
OUEST	Francis	THOMASSON				
CULM	Gilles	TOULZA				
SUD EST	Jean-Marie	VILLACHON				
OUEST	*siège vacant*		Christian VIMPERE Excusé	Francis	ROCHE	

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-OJ_AP161025-DE

REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS	SIGNATURE	SON REPRESENTANT (Prénom NOM)	SIGNATURE
Monsieur François PESNEAU **Préfet de Haute-Vienne**			
Monsieur Franck BENOIT **Trésor Public**			

Le Syndicat Energies Haute-Vienne
8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Tél. 05 55 35 06 35 - Fax : 05 55 35 49 01 - sehv@sehv.fr - www.sehv.fr
Siret 258 708 585 000 33

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-OJ_AP161025-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 67

Ordre du jour

Ordre du jour

PV de l'Assemblée Plénière du 27 mars 2025

COMMUNICATION

1) **COM 2025-05** Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne

2) **COM 2025-06** Cession de la marque Nov'Habitat au Conseil départemental de la Haute-Vienne

3) **COM 2025-07** Décisions modificatives portant virement de crédits de chapitre à chapitre

4) **COM 2025-08** Groupement d'achat Fioul domestique : déclaration d'infructuosité et relance de la procédure

5) **COM 2025-09** Attribution d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation d'un marché de forage et la réalisation d'un test de réponse thermique pour le siège du SEHV

6) **COM 2025-10** Attribution d'un marché de forage et la réalisation d'un test de réponse thermique pour le siège du SEHV

7) **COM 2025-11** Attribution d'un marché d'audit des installations techniques

8) **COM 2025-12** Attribution du marché de contrôle technique des ouvrages (CTO) des réseaux neufs

9) **COM 2025-13** Marché achat de véhicule -Attribution du lot 1-infructuosité du lot 2 et achat direct d'un véhicule sans publicité ni mise en concurrence

10) **COM 2025-14** Retour sur la candidature au FONDS CHENE SAISON 5 – Programme ACTEE+

11) **COM 2025-15** CRAC 2024 EDF -CRAC 2024 ENEDIS

MARCHES PUBLICS

12) **2025-42** Attribution du marché d'achat de fioul pour le groupement d'achat coordonné par le SEHV

13) **2025-43** Attribution du marché de fourniture de granulés bois pour le groupement d'achat coordonné par le SEHV

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-OJ_AP161025-DE

Ordre du jour

INSTITUTIONNEL

14) **2025-44** Rapport moral 2024 de la SEM ELINA

15) **2025-45** Avis du SEHV sur la prise de participation de la SEM locale ELINA au capital de sociétés projets

16) **2025-46** Avenant n°2 au cahier des charges : modification de l'article 49-B

17) **2025-47** Lancement de la mise à jour de la Stratégie Départementale de Transition Energétique en Haute-Vienne

FINANCES

18) **2025-48** Admission en non-valeur

19) **2025-49** Attribution de subventions- actualisation de l'AP 2024-01

20) **2025-50** Attribution de subventions- actualisation de l'AP 2025-01

21) **2025-51** Décision modificative n°4 du Budget principal

22) **2025-52** Décision modificative n°1 du budget annexe Entretien de l'éclairage public

23) **2025-53** Décision modificative n°1 budget annexe infrastructures de recharge pour véhicules électriques

24) **2025-54** Autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2026 avant le vote du budget primitif du budget principal 2026

25) **2025-55** Autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2026 avant le vote du budget primitif du budget annexe IRVE 2026.

RESSOURCES HUMAINES

26) **2025-56** Mise à jour au tableau des effectifs

27) **2025-57** Création de poste de technicien (suite promotion interne)

28) **2025-58** Protection sociale complémentaire Santé et prévoyance : Revalorisation du montant de la participation employeur

29) **2025-59** Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité Pôle énergie-climat

Questions diverses

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_05COMCE-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant
Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

COM 2025-05

Objet :

COMMUNICATION

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1er octobre 2020 et portant élection du Président du S.E.H.V. ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1er octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du S.E.H.V. ;

Vu la délibération n°2025-31 en date du 27 mars 2025 et portant adoption du budget primitif du Budget principal ;

Vu la délibération n°2025-35 en date du 27 mars 2025 et portant autorisation d'un emprunt ;

Vu la décision n°2025-04 du 19 juin 2025 relative à la souscription de l'emprunt 2025 ;

Considérant la nécessité de contracter un emprunt de 1 289 428 € en vue de financer des travaux d'électrification ;

Considérant la consultation, en date du 5 mai 2025, des établissements bancaires suivants :

- Caisse d'Epargne
- Crédit Agricole
- La Banque Postale
- Crédit coopératif
- SG-Tarneaud

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_05COMCE-DE

COM 2025-05

Objet :

COMMUNICATION

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Considérant l'analyse des offres proposées ;

Considérant l'offre de financement N° 2587058 et les conditions générales y attachées proposées par la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin ;

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, a informé les membres du Bureau que l'emprunt a été souscrit aux conditions suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : **1 289 428 €**
- Durée du contrat de prêt : **10 ans** (hors phase de mise à disposition des fonds)
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements inscrits au budget voté de l'exercice en cours
- Versement des fonds : du 25/06/2025 au 25/08/2025
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de **3.21 %**
- Date du point de départ de la phase d'amortissement : 25/08/2025
- Modalités de blocage des fonds : en cas de pluralité de versements, ceux-ci sont limités à 4, avec un minimum de 322 357€
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé (partiel ou total) : possible à chaque échéance moyennant le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé actuarielle non plafonnée.
- Commission d'engagement : 1 000€.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_05COMCE-DE

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

COM 2025-05

Objet :

COMMUNICATION

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_06COMNOVHA-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant
Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

COM 2025-06

Objet :

COMMUNICATION

CESSION DE LA MARQUE NOV'HABITAT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et instituant le service public de la performance énergétique de l'habitat ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu les dispositions du Code de l'énergie, et notamment les articles L.232-1 et L.232-2 relatives au service public de la performance énergétique de l'habitat et au réseau des plateformes territoriales de la rénovation énergétique ;

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1er octobre 2020 et portant élection du Président du S.E.H.V. ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1er octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du S.E.H.V. et notamment en matière d'aliénation de bien mobilier jusqu'à 4 600€ ;

Vu la délibération n° 2020. 1049.SP du Conseil régional du 27 mai 2020 relative au Programme régional pour l'efficacité énergétique Nouvelle-Aquitaine (PREE) ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_06COMNOVHA-DE

Objet :

COMMUNICATION

CESSION DE LA MARQUE NOV'HABITAT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE

Vu la délibération n° 2020. 1133.SP du Conseil régional du 3 juillet 2020 relative au Programme Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) ;

Vu la délibération n° 2016-01 de l'Assemblée Plénière du SEHV relative au projet d'évolution du SEHV, et notamment le sous-axe « Accompagner la rénovation des logements et lutter contre la précarité énergétique » ;

Vu la délibération n° 2021-34 du 24 juin 2021 du SEHV approuvant l'engagement du SEHV dans le cadre du redéploiement du service public d'accompagnement des ménages à la rénovation énergétique et approuvant le principe d'un portage partenarial pour la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne ;

Vu la délibération du SEHV n° 2021-57 du 14/10/2021 portant création du service public de rénovation énergétique, à compter du 1er janvier 2022 via la plateforme Nov Habitat 87, structure co-partagée entre les EPCI et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne ;

Vu la convention de partenariat relative à la gestion de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique « Nov Habitat 87 », signée par le SEHV, le Conseil Départemental et les 12 Communautés de communes en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les conventions de partenariat qui en ont découlé les années suivantes et relatives à la gestion de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique « Nov Habitat 87 », signée par le SEHV, le Conseil Départemental et les 12 Communautés de communes ;

Vu la délibération du SEHV n° 2025-03 du 30/01/2025 portant migration du service public et de la plateforme auprès du Département de la Haute-Vienne ;

Vu la décision n°2025-03 du 22 mai 2025 relative à la cession de la marque Nov'Habitat au Conseil Départemental de la Haute-Vienne ;

Considérant le dépôt par le SEHV de la marque Nov'Habitat 87 auprès de l'INPI le 8/03/2022 ;

Considérant la nécessité de transférer la marque "Nov'Habitat 87" au Département de la Haute-Vienne afin d'assurer la continuité du service public concerné ;

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, informe les membres du Comité syndical que la cession s'est faite aux conditions suivantes :

- La marque « Nov'Habitat 87 », indissociable du service public précité, est cédée au Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour 1 (un) euro TTC.
- La cession emporte reprise des biens et moyens nécessaires à l'exécution du service public concerné.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_06COMNOVHA-DE

Objet :

COMMUNICATION

CESSION DE LA MARQUE NOV'HABITAT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE

- Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne prendra à sa charge l'ensemble des démarches et frais liés à cette cession.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 27/10/2025
Reçu en préfecture le 27/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-COM2025_07VIRM-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant
Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

COM 2025-07

Objet :

COMMUNICATION
DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES PORTANT VIREMENT DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1er octobre 2020 et portant élection du Président du S.E.H.V. ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1er octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du S.E.H.V. ;

Vu la délibération n°2023-78 en date du 13 octobre 2023 et portant mise en place de la nomenclature comptable M-57 ;

Vu la délibération n°2023-80 en date du 13 octobre 2023 et portant adoption du règlement budgétaire et financier du SEHV ;

Vu la délibération n°2025-31 en date du 27 mars 2025 et portant adoption du budget primitif du Budget principal 2025 ;

Vu la décision n°2025-06 du 23 juin 2025 portant virement de crédits ;

Vu la décision n°2025-07 du 24 juin 2025 portant virement de crédits ;

Vu la décision n°2025-09 du 31 juillet 2025 portant virement de crédits ;

Considérant le règlement budgétaire et financier qui autorise, dans le cadre de la fongibilité des crédits, les virements de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : Président

Envoyé en préfecture le 27/10/2025
Reçu en préfecture le 27/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-COM2025_07VIRM-DE

Objet :

COMMUNICATION

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES PORTANT VIREMENT DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

Considérant qu'il y a lieu de procéder à cet ajustement comptable par virement de crédits de chapitre à chapitre sur le Budget principal du SEHV ;

Considérant que les crédits votés à l'article 1328 – Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Autres - sont insuffisants pour 27 000 €, il convient d'abonder le chapitre 13 en dépenses d'investissement par des crédits disponibles au chapitre 23 ;

Considérant que les crédits votés à l'article 673 – Titres annulés (sur exercice antérieurs) sont insuffisants pour 4 000 €, il convient d'abonder le chapitre 67 en dépenses de fonctionnement par des crédits disponibles au chapitre 011 ;

Considérant que les crédits votés à l'article 673 – Titres annulés (sur exercice antérieurs) sont insuffisants pour 6 000 €, il convient d'abonder le chapitre 67 en dépenses de fonctionnement par des crédits disponibles au chapitre 011 ;

Considérant qu'il convient de procéder à cet ajustement comptable par virement de crédits entre chapitres ;

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, informe les membres du Comité syndical que la procédure s'est poursuivie aux conditions suivantes :

- Il a été décidé de procéder aux virements de crédits suivants :

Objet	Section	Dépenses	Chapitre	Article par Nature
Remboursement raccordements	Investissement	Crédit de 27 000,00 €	13	1328
Remboursement raccordements	Investissement	Débit de 27 000,00 €	23	2315

Objet	Section	Dépenses	Chapitre	Article par Nature
Réduction du titre n°10012 du 21 mars 2022- Orange	Fonctionnement	Crédit de 4 000,00 €	67	673
Réduction du titre n°10012 du 21 mars 2022- Orange	Fonctionnement	Débit de 4 000,00 €	011	6011

Objet	Section	Dépenses	Chapitre	Article par Nature
Réduction du titre n°10012 du 21 mars 2022- Orange	Fonctionnement	Crédit de 6 000,00 €	67	673
Réduction du titre n°10012 du 21 mars 2022- Orange	Fonctionnement	Débit de 6 000,00 €	011	6231

Envoyé en préfecture le 27/10/2025
Reçu en préfecture le 27/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-COM2025_07VIRM-DE

Il précise que les virements opérés ne remettent pas en cause les montants ni les équilibres des sections telles qu'elles ont été adoptées au budget primitif.

Objet :

COMMUNICATION

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES PORTANT VIREMENT DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_08COMFIOUL-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : **M. André DUBOIS.**

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant
Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

COM 2025-08

Objet : COMMUNICATION

FOURNITURE ET LIVRAISON DE FIOUL DOMESTIQUE POUR LES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SEHV

DÉCLARATION D'INFRUCTUOSITÉ DE LA CONSULTATION ET RELANCE

Monsieur Philippe HENRY, vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu le Code de la Commande publique;

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1er octobre 2020 et portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1er octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV ;

Vu la consultation publiée le 13 juin 2025 sur le site acheteur du SEHV (BOAM,JOUE) en vue de la fourniture, la livraison de fioul domestique en vrac et les services associés dans le cadre du groupement d'achat coordonné par le SEHV;

Vu les offres remises au plus tard le 15 juillet 2025, échéance de cette consultation ;

Vu l'analyse réalisée par l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le cabinet Mc Ma Solutions, qui relève l'irrégularité des offres remises en l'absence d'éléments exigés par le cahier des charges et le règlement de la consultation;

Vu la décision 2025-08 du 14 juillet 2025 déclarant infructueuse la consultation du 13 juin 2025 ;

Considérant la nécessité de satisfaire le besoin du groupement d'achat en matière de fioul ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_08COMFIOUL-DE

COM 2025-08

Objet :

COMMUNICATION

FOURNITURE ET LIVRAISON DE FIOUL DOMESTIQUE POUR LES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SEHV

DÉCLARATION D'INFRUCTUOSITÉ DE LA CONSULTATION ET RELANCE

Il informe les membres du Comité syndical que la procédure est poursuivie aux conditions suivantes :

- La consultation 2025F04 du 13 juin 2025 a été déclarée infructueuse.
- Une nouvelle consultation est relancée sous forme d'appel d'offres européen.

Monsieur Philippe HENRY, vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-COM2025_09AMO-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant
Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

COM 2025-09

Objet :

COMMUNICATION

MARCHES PUBLICS

AMO POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX (FORAGE GÉOTHERMIQUE) ET LA RÉALISATION D'UN TEST DE RÉPONSE THERMIQUE POUR LE SIÈGE DU SEHV

1/2

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu la délibération n°2024-56 du 17 octobre 2024 portant attribution du lot n°2 « ETUDES DE FAISABILITÉ DE PRODUCTION D'ÉNERGIE THERMIQUE À BASE D'ENR » de l'accord-cadre « ETUDES ENERGETIQUES » au groupement ILAO (mandataire) / HYGEO Eau et Environnement ;

Vu le bon de commande n°24122485 relatif à l'étude de faisabilité géothermie réalisée sur le siège du SEHV ;

Considérant la nécessité de vérifier et d'optimiser les données de l'étude de géothermie préalablement menée afin de permettre au SEHV d'apprécier l'intérêt de réaliser ce projet avec des informations fiabilisées.

Considérant la nécessité d'être assisté dans la passation d'un marché de travaux (forage géothermique) et la réalisation d'un test de réponse thermique pour le siège du SEHV afin de s'assurer de la pertinence du projet de géothermie par un test de réponse thermique;

Considérant que l'accord-cadre prévoyait (articles 1.7 du règlement de consultation et article 3.4 du CCTP) la possibilité de solliciter des missions complémentaires ;

Il informe les membres qu'un marché en procédure adaptée a été attribué au groupement suivant :

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-COM2025_09AMO-DE

COM 2025-09

Objet :

COMMUNICATION

MARCHES PUBLICS

AMO POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX (FORAGE GÉOTHERMIQUE) ET LA RÉALISATION D'UN TEST DE RÉPONSE THERMIQUE POUR LE SIÈGE DU SEHV

ILAO (mandataire du groupement) 8 Rue des greffières Cs 10051 17140 LAGORD Tel : 05 46 31 13 13 contact@ilao.fr Siret : 451 584 544 00022	**HYGEO EAU ET ENVIRONNEMENT** 43 BIS Rue des davitaires 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR 05 49 30 05 88 TEL : 05 49 30 05 88 Marc.galia@hygeo.fr Sirt : 441 783 016 00021

Pour un montant de **12 670 € HT.**

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-COM2025_10FORAG-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant

Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

COM 2025-10

Objet :

COMMUNICATION

RÉALISATION D'UNE SONDE GÉOTHERMIQUE VERTICALE ET TEST DE RÉPONSE THERMIQUE POUR LE SIÈGE DU SEHV.

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code de la Commande publique;

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1er octobre 2020 et portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1er octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV ;

Vu la consultation en procédure adaptée lancée le 18 juillet 2025 auprès de 3 entreprises sur le site acheteur du SEHV en vue de la réalisation d'une sonde géothermique verticale et test de réponse thermique pour le siège du SEHV

Vu les offres remises au plus tard le 8 août 2025, échéance de cette consultation ;

Vu l'analyse réalisée par le cabinet d'études HYGEO;

Il informe les membres que le marché a été attribué au candidat ayant formulé l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

CMT FONDATIONS
1 rue Gustave Eiffel
ZI des Granges
87240 AMBAZAC
TEL : 05 55 03 59 66
cmt87@wanadoo.fr
N° SIRET : 530 611 474 00012

Pour un montant de **18 455.48 € HT.**

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-COM2025_10FORAG-DE

Objet :

COMMUNICATION

RÉALISATION D'UNE SONDE GÉOTHERMIQUE VERTICALE ET TEST DE RÉPONSE THERMIQUE POUR LE SIÈGE DU SEHV.

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-COM2025_11AUDIT-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant

Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

COM 2025-11

Objet :

COMMUNICATION

REALISATION D'UN AUDIT DES INSTALLATIONS TECHNIQUES ET PROPOSITIONS DE SCÉNARIOS SUR LE SIÈGE DU SEHV.

½

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code de la Commande publique;

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1er octobre 2020 et portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1er octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV ;

Vu la consultation en procédure adaptée lancée le 11 avril 2025 auprès de 4 cabinets d'études sur le site acheteur du SEHV en vue de la réalisation d'un audit des systèmes énergétiques et propositions de scénarios d'amélioration du siège du Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV) ;

Vu les offres remises au plus tard le 22 mai 2025, échéance de cette consultation ;

Vu l'analyse réalisée par les services du SEHV;

Considérant que le contenu technique de la mission confiée au prestataire doit être conforme aux attentes du décret n°2023-259 du 7 avril 2023, dit décret BACS et compatible avec une trajectoire de réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire, dit dispositif Eco Energie Tertiaire, selon article 175 de la loi Elan ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : Président

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-COM2025_11AUDIT-DE

COM 2025-11

Objet :

COMMUNICATION

REALISATION D'UN AUDIT DES INSTALLATIONS TECHNIQUES ET PROPOSITIONS DE SCÉNARIOS SUR LE SIÈGE DU SEHV.

Il informe les membres que le marché subséquent a été attribué au candidat ayant formulé l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

AKEA ENERGIES
Rue Claude Chappe Bâtiment 2 lot 12
86000 Poitiers
TEL : 05 49 62 03 25
ao@akea-energies.com
N° SIRET : 80007383500178

Pour un montant de **6 610 € HT** (mission de base + mission complémentaire Hypervision).

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-COM2025_12CTO-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant

Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

COM 2025-12

Objet :

COMMUNICATION

MARCHE PUBLIC DE Contrôle technique des réseaux neufs de distribution publique d'électricité (CTO)

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code de la Commande publique;

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1er octobre 2020 et portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1er octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV ;

Vu la consultation en procédure adaptée lancée le 5 mai 2025 via le profil acheteur (BOAMP +Le Populaire du Centre) en vue de la réalisation des missions de contrôle technique des ouvrages prévues par le code de l'énergie à l'article R.323-30, et précisé par l'arrêté du 14 janvier 2013 modifié relatif aux modalités du contrôle technique des ouvrages des réseaux publics d'électricité, des ouvrages assimilables à ces réseaux publics et des lignes directes ;

Vu les offres remises au plus tard le 10 juin 2025, échéance de cette consultation ;

Vu l'analyse réalisée les services du SEHV;

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, informe les membres que le marché a été attribué au candidat ayant formulé l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-COM2025_12CTO-DE

COM 2025-12

Objet :

COMMUNICATION

MARCHE PUBLIC DE Contrôle technique des réseaux neufs de distribution publique d'électricité (CTO)

SRD
78 Avenue J. Coeur
86000 POITIERS
jerome.germain@srd-energies.fr
SIRET : 50203578500018

Pour un montant **annuel estimé à 4 500 € HT** pour une durée de trois années (période 2025-2028).

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-COM2025_13VOITU-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant

Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

COM 2025-13

Objet :

COMMUNICATION

CONSULTATION POUR L'ACHAT DE VÉHICULES

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1er octobre 2020 et portant élection du Président du S.E.H.V. ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1er octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du S.E.H.V. ;

Considérant la consultation lancée le 24 avril 2025 via le BOAMP et Le Populaire du Centre et relative à la fourniture de deux véhicules, un de type segment B (lot 1) et un de type segment A (lot 2), ainsi que la reprise de deux véhicules thermiques diesel de la flotte actuelle ;

Considérant les offres remises à l'échéance prévue par le règlement de consultation, soit le 25 mai 2025 à 10H ;

Il informe les membres de l'assemblée de l'ensemble des décisions qui ont jalonné ce marché :

DECISION I

Attribution du lot n°1 (véhicule de segment B thermique) et reprise d'un véhicule thermique. Le marché a été attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : Président

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-COM2025_13VOITU-DE

Objet :

COMMUNICATION

CONSULTATION POUR L'ACHAT DE VÉHICULES

PEUGEOT LIMOGES
24 ALLEES DES GRINJOLLES 87000 Limoges
Tel : 05 55 31 44 44
Courriel : c.faucher@peugeot-ggl.com
N° Siret : 78925216000047

Au montant de **15 481.16 € HT** pour l'acquisition et de **2 250 € net** pour la reprise.

DECISION II

Infructuosité du lot n°2 (véhicule de segment A « mini citadine » thermique) et reprise d'un véhicule thermique. Une seule proposition a été remise et l'analyse proposée par les services du SEHV révèle que l'offre unique est irrégulière.

En conséquence et par décision n°2025-05 du 19 juin 2025 :
- la consultation du lot n°2 **est déclarée infructueuse ;**
- afin de pourvoir au besoin, **une consultation sans publicité ni remise en concurrence préalables a été relancée** en vertu de l'article R 2122-8 du Code de la commande publique.

Cette nouvelle consultation sollicite dorénavant les mêmes caractéristiques techniques que celles du lot n°1 (véhicule de segment B thermique et reprise d'un véhicule thermique).

DECISION III

Attribution du lot n°2 (segment B thermique) et reprise d'un véhicule thermique, après consultation sans publicité ni remise en concurrence préalables en vertu de l'article R 2122-8 du Code de la commande publique, le marché a été attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

PEUGEOT LIMOGES
24 ALLEES DES GRINJOLLES 87000 Limoges
Tel : 05 55 31 44 44
Courriel : c.faucher@peugeot-ggl.com
N° Siret : 78925216000047

Au montant de **15 481.16 € HT** pour l'acquisition et de **2 250 € net** pour la reprise.

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-COM2025_13VOITU-DE

Objet :

COMMUNICATION

CONSULTATION POUR L'ACHAT DE VÉHICULES

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-COM2025_14CHENE-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant

Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

COM 2025-14

Objet :

COMMUNICATION

RETOUR CANDIDATURE FONDS CHENE SAISON 5 - PROGRAMME ACTEE+

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la délibération 2023-59 du 13 octobre 2023 SEHV engageant le SEHV dans une candidature au Fonds CHENE du programme ACTEE+ et autorisant le Président à candidater aux saisons à venir du fonds CHENE ;

Vu la délibération 2025-25 du 27 mars 2025 du SEHV détaillant les modalités de la candidature présentée par le SEHV dans le cadre de la saison 5 du fonds CHENE ;

Considérant la candidature déposée, conformément aux éléments définis dans la délibération 2025-25.

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, informe les membres du Comité syndical que la candidature proposée n'a pas été retenue par le jury du Fonds CHENE – PROGRAMME ACTEE +, faute d'enveloppe disponible.

Il précise :

- que la SASU FNCCR – ACTEE a informé le SEHV d'être en discussions pour un ré-abondement du Fonds CHÊNE, afin de continuer à accompagner les collectivités.

- que, en cas d'obtention de fonds les permettant d'ouvrir une Saison 6 de CHENE, les demandes déposées au Fonds CHENE 5, non priorisées par le jury à ce jour, pourront être basculées en priorité sur la saison 6 de CHENE en conservant les dates d'éligibilité de CHENE 5.

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

COM 2025-14

Objet :

COMMUNICATION

RETOUR CANDIDATURE FONDS CHENE SAISON 5 - PROGRAMME ACTEE+

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-COM2025_14CHENE-DE

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat Energies Haute-Vienne expose :

Vu la délibération 2023-59 du 13 octobre 2023 SEHV approuvant le SEHV donne une candidature au Fonds CHENE du programme ACTEE+ et autorisant le Président à candidater aux saisons à venir du fonds CHENE ;

Vu la délibération 2025-25 du 27 mars 2025 du SEHV détaillant les modalités de la candidature présentée par le SEHV dans le cadre de la saison 5 du fonds CHENE ;

Considérant la candidature déposée, conformément aux éléments définis dans la délibération 2025-25.

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, informe les membres du Comité syndical que la candidature proposée n'a pas été retenue par le jury du Fonds CHENE – PROGRAMME ACTEE +, faute d'enveloppe disponible.

Il précise :

- que la SASU FNCCR – ACTEE a informé le SEHV d'être en discussions pour un ré-abondement du Fonds CHÊNE, afin de continuer à accompagner les collectivités.

- que, en cas d'obtention de fonds les permettant d'ouvrir une Saison 6 de CHENE, les demandes déposées au Fonds CHENE 5, non priorisées par le jury à ce jour, pourront être basculées en priorité sur la saison 6 de CHENE en conservant les dates d'éligibilité de CHENE 5.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-COM2025_15CRAC-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant

Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

COM2025-15

Objet :

COMMUNICATION

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE CONCESSION PAR EDF ET ENEDIS AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu les dispositions de l'article 2-II de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relatives à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ;

Vu les articles D. 2224-34 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Energie ;

Vu l'article 44 du Cahier des Charges de concession de la distribution publique d'énergie électrique du SEHV portant sur le contrôle et le compte rendu annuel de l'activité ;

Le Président informe que :
- les délégataires ENEDIS et EDF ont produit les principaux éléments traduisant les faits marquants intervenus sur la concession du SEHV au titre de l'année 2024 ;
- Comme à l'habitude, ces documents sont consultables autant que de besoin sur simple demande ;

Il rappelle que :
- le bureau a auditionné les deux délégataires précités sur le portage de leur compte-rendu d'activité (exercice 2024) ;
- cette audition a porté sur la gestion du réseau de distribution publique d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente ;

Il a invité chacun à entendre les exposés et à solliciter toute précision.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : Président

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-COM2025_15CRAC-DE

COM2025-15

Objet :

COMMUNICATION

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE CONCESSION PAR EDF ET ENEDIS AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne

Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_42FIOUL-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant

Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

2025-42

Objet :

FOURNITURE ET LIVRAISON DE FIOUL DOMESTIQUE POUR LES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SEHV

Monsieur Philippe HENRY, Vice-président Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code de la Commande publique;

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1er octobre 2020 et portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1er octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV ;

Vu la consultation publiée le 13 juin 2025 sur le site acheteur du SEHV (BOAM,JOUE) en vue de la fourniture, la livraison de fioul domestique en vrac et les services associés dans le cadre du groupement d'achat coordonné par le SEHV;

Vu les offres remises au plus tard le 15 juillet 2025, échéance de cette consultation ;

Vu l'analyse réalisée par l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le cabinet Mc Ma Solutions, qui relève l'irrégularité des offres remises en l'absence d'éléments exigés par le cahier des charges et le règlement de la consultation;

Vu la décision 2025-08 du 14 juillet 2025 déclarant infructueuse la consultation du 13 juin 2025 ;

Vu la nouvelle consultation publiée le 28 juillet 2025 sur le site acheteur du SEHV (BOAM, JOUE);

Vu les offres remises au plus tard le 2 septembre 2025, échéance de cette consultation ;

Vu l'analyse réalisée par l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le cabinet Mc Ma Solutions;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_42FIOUL-DE

2025-42

Objet :

FOURNITURE ET LIVRAISON DE FIOUL DOMESTIQUE POUR LES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SEHV

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 septembre 2025 ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, informe les membres que le marché est susceptible d'être attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

MARLIM ENERGIES SERVICES
17 rue Fulton – Z.I Nord
87280 LIMOGES
Tél. 05.55.37.30.30 - Mail : contact@marlim.fr
Siret n°350 041 984 000 88

Pour un montant estimé de **452 595.65 € HT** annuel, compte tenu du volume indicatif annuel de consommation, sur la période 2026-2028.

Monsieur Philippe HENRY, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER LE MARCHE au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :**

MARLIM ENERGIES SERVICES
17 rue Fulton – Z.I Nord
87280 LIMOGES
Tél. 05.55.37.30.30 - Mail : contact@marlim.fr
Siret n°350 041 984 000 88

Pour un montant estimé de **452 595.65 € HT** annuel, compte tenu du volume indicatif annuel de consommation, sur la période 2026-2028.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_43GRANULES-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant

Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

2025-43

Objet :

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'APPROVISIONNEMENT DE GRANULÉS BOIS SUR LA PÉRIODE 2026-2028 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur Philippe HENRY, vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code de l'énergie ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L2113-6 ;

Vu la délibération 2023-13 du 23 mars 2023 par laquelle le Comité Syndical a constitué un groupement de commandes, sur la période 2024-2025, pour l'approvisionnement en granulés de bois (vrac) ouvert aux Collectivités Territoriales, aux Etablissements Publics Locaux et aux Syndicats mixtes fermés et mixtes ouverts, dont le siège est situé en Haute-Vienne ;

Vu la délibération 2025-02 du 30 janvier 2025 portant création d'un d'un nouveau groupement pour l'approvisionnement en granulés de bois pour la période 2026-2028 et désignant le SEHV en qualité de coordonnateur du groupement ainsi formé ;

Considérant l'avis d'appel à la concurrence publié le 5 juin 2025 via le profil acheteur le 5 juin 2025 (BOAMP, JOUE et le Populaire du Centre) ;

Considérant la date de remise des offres fixée au 8 juillet 2025 ;

Considérant l'analyse des offres par les services du SEHV et l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 11 septembre 2025 ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, informe les membres que le marché est susceptible d'être attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_43GRANULES-DE

2025-43

Objet :

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'APPROVISIONNEMENT DE GRANULÉS BOIS SUR LA PÉRIODE 2026-2028 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

MARLIM ENERGIES SERVICES
17 rue Fulton – Z.I Nord
87280 LIMOGES
Tél. 05.55.37.30.30
Mail : contact@marlim.fr
Siret n°350 041 984 000 88

Pour un montant estimé de **270 300€ HT** sur la durée globale du marché compte tenu du volume indicatif annuel de consommation.

Monsieur Philippe HENRY, vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER LE MARCHE** au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

MARLIM ENERGIES SERVICES
17 rue Fulton – Z.I Nord
87280 LIMOGES
Tél. 05.55.37.30.30
Mail : contact@marlim.fr
Siret n°350 041 984 000 88

Pour un montant estimé de **270 300€ HT** sur la durée globale du marché compte tenu du volume indicatif annuel de consommation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_44ELINA-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant

Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

2025-44

Objet :

RAPPORT MORAL DE LA SEM LOCALE ELINA AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son 14ème alinéa énonçant que *« Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres. ».*

Considérant l'existence de la SEM locale ELINA et la participation du SEHV dans celle-ci ;

Considérant le *« Rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise du conseil d'administration à l'assemblée ordinaire annuelle sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. »*, joint en annexe au présent rapport ;

Considérant que ce document a été établi, approuvé par le Conseil d'Administration et transmis par la SEM locale ELINA en date du 10 juin 2025 ;

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_44ELINA-DE

2025-44

Objet :

RAPPORT MORAL DE LA SEM LOCALE ELINA AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le rapport moral de la SEM locale ELINA.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_44ELINA-DE

RAPPORT MORAL ET RAPPORT DE GESTION DE LA SEM ELINA AU 31 DECEMBRE 2024

ETABLI LE 10 JUIN 2025

Armand MBALLA
Directeur Général
SEM ELINA

Vu le « Rapport de gestion et rapport sur la gouvernance d'entreprise du Conseil d'Administration à l'assemblée ordinaire annuelle sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 » établi par le Conseil d'Administration et adopté par l'Assemblée Générale de la SEM locale ELINA ;

Vu l'article L1524 -5 alinéa 14 du CGCT qui dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupement actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ;

Considérant que le SDEC/SEHV est actionnaire de la SEM locale ELINA ;

Le rapport moral 2024 du mandataire à destinataires des administrateurs de la SEM ELINA est présenté selon les éléments suivants :

Sommaire indicatif (Décret n°2002-1406 du 4/11/2022)

I. **Présentation de la SEM ELINA ;**
II. **L'état des relations entre le groupement d'actionnaires et la SEM ELINA ;**
III. **Les modifications des statuts effectués dans l'année ;**
IV. **Les évolutions de l'actionnariat intervenues dans l'année ;**
V. **L'état de l'ensemble des participations de la société ;**
VI. **La description des principaux risques et incertitudes auxquels la SEM ELINA est confrontée ;**
VII. **L'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la SEM ;**
VIII. **L'information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet ;**
IX. **Les modalités d'exercice du contrôle ;**
X. **Le bilan de la gouvernance des élus ;**
XI. **Les éléments de rémunération ainsi que les avantages en nature accordés ;**
XII. **La situation financière de la société ;**
XIII. **La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité de la société ;**
XIV. **Pour les sociétés d'économie mixte, la répartition du chiffre d'affaires distinguant la part d'activité exercée**
XV. **Documents annexes**

Préambule

L'exercice 2024 est la quatrième année complète d'activités, l'année 2020 s'étant déroulée sur 10 mois compte tenu de la création de la SEM en mars 2020 et de la crise sanitaire qui a d'ailleurs impacté l'année 2021.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_44ELINA-DE

I. Présentation de la SEM ELINA

a. Etat des activités de la SEM

La société a poursuivi et terminé la construction des onze premiers chantiers de construction de bâtiments photovoltaïques et initié la construction de cinq autres dont les études étaient terminées.

Au moment de la clôture des comptes, la société était en train de boucler la levée d'une dette de 4,9 millions d'euros pour le financement des projets de sa filiale Elina toiture 23. Elle a également terminé le développement de plusieurs d'autres projets pour Elina toiture 87 et Elina autoconsommation dont elle lance la recherche de financement.

En 2024, la société a aussi poursuivi le développement des projets plus importants et a déposé un permis de construire pour un projet au sol de 2,6 MWc. En partenariat avec d'autres développeurs, Elina travaille au divertissement de sa production d'électricité à travers l'éolien et la petite hydroélectricité.

Pour mieux suivre son activité, Elina s'est équipée d'outils logiciels adaptés de comptabilité et de suivi de projets, associés au recalibrage du temps de travail nécessaire pour la comptabilité en interne en lien avec le cabinet d'expertise comptable pour plus d'efficacité.

b. Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

Les principales évolutions prévisibles de la situation de la société relèvent :

- ✓ De la mobilisation prochaine du financement pour les projets portés par Elina toiture 87 et Elina autoconsommation ;
- ✓ La mise en exploitation de l'ensemble des projets en toiture et ombrière, aussi bien en injection totale qu'en autoconsommation individuelle et collective ;
- ✓ L'obtention des premiers permis de construire de centrales photovoltaïques au sol, en propre à Saint-Vaury (2,6 MWc) ou en codéveloppement avec Q Energy (14 MWc) à Saint-Martin-Le-Vieux ;
- ✓ La création de plusieurs filiales codétenues par Elina (minoritaire) et d'autres développeurs : WPD, Eléments, Photosol, incidences. Du fait des projets qui arrivent à maturité, et le dépôt des demandes d'autorisations liées à ces projets ;
- ✓ La poursuite de la transformation de l'entreprise qui intègre les activités de construction et d'exploitation des parcs mis en service. Ce qui entraîne des conséquences sur le renforcement des services, principalement par l'équipement en outils spécifiques, et l'adoption de nouvelles compétences par les agents ;
- ✓ La poursuite de la formation des agents pour le renforcement des capacités sur les nouvelles activités que développent la société, et la poursuite de l'internalisation de certaines tâches actuellement réalisées à l'extérieur.

c. Evènements importants survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice

- ✓ Le 03 avril 2025 Elina a procédé au premier tirage du financement obtenu au Crédit coopératif, et qui a fini de rétablir la société dans toutes ses capacités financières.
- ✓ La publication des nouvelles grilles tarifaires issues de l'arrêté du 26 mars 2025 modifiant l'arrêté S21 apporte des modifications majeures sur les tarifs et les règles d'évolution trimestrielle, l'obligation de construction de garanties financières pour les installations supérieures à 100 KWc. Il est applicable depuis le 28 mars et menace la rentabilité des projets en injection totale, quand les projets en autoconsommation individuelle ou en autoconsommation collective tardent à trouver des financements spécifiques.
- ✓ En plus de l'inflation, les taux d'intérêt restent forts et affectent la rentabilité de certains projets.
- ✓ La question du raccordement, due à la faible disponibilité des postes source et la faible qualité du réseau de transport de l'énergie reste une préoccupation forte.
- ✓ Néanmoins, nous considérons, qu'au 31 décembre 2024, date de l'arrêté des comptes, ces événements ne remettent pas en cause la valorisation des actifs de la société.
- ✓ La démission du de M. Armand MBALLA de son poste de directeur général qui sera effectif le 30 septembre 2025.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_44ELINA-DE

II. L'état des relations entre le groupement d'actionnaires et la SEM

En 2024, les relations entre une partie du groupement d'actionnaires et la SEM ont été assez tendues, affectant fortement l'activité d'Elina :

- ✓ Pendant le premier trimestre, la SEM a subi un audit général, à la demande de plusieurs actionnaires, en janvier 2024. Cela faisant suite à de nombreux blocages empêchant un fonctionnement normal de la société, une tendance initiée très fortement depuis septembre 2023.

  Le rendu de l'audit le 29 mars 2024, dont l'ensemble des administrateurs s'étaient engagés à respecter les recommandations, n'a pas eu tous les effets escomptés malgré la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations de celui-ci. C'est d'ailleurs dans ce contexte que le Conseil d'Administration a entériné la démission du vice-président du conseil, et que le SDEC n'a pas souhaité présenter un autre candidat à la vice-présidence.

  Cet audit a néanmoins permis aux actionnaires de s'engager à verser leurs augmentations du capital 2023 et 2024. De ce fait, la SEM dispose actuellement d'un Capital social de 7 000 000 d'€uros.

- ✓ Pendant le dernier trimestre, un actionnaire a, à nouveau, initié des tensions à travers des votes, à deux reprises, contre la création de sociétés de projet et la prise de participation dans les sociétés de projets codéveloppés avec d'autres entreprises, retardant d'une part le développement des projets et, d'autre part, les transactions financières convenues avec les partenaires.

  Ces blocages ont généré des tensions de trésorerie et des frictions entre la société et ses partenaires. Si le premier vote négatif (contre la création de sociétés de projet et contre la prise de participation de la SEM dans des sociétés de projets) a été réparé, le second reste actif et entrainera des pertes conséquentes pour la société. Dans l'immédiat, il s'agit plusieurs centaines de milliers d'euros et, à long terme, plusieurs millions d'euros ; en effet, la société perdrait purement et simplement six projets totalisant 108,5 MWc dont elle détient entre 33 et 49% des parts.

III. Les modifications de statuts effectués dans l'année

- ✓ Il n'y a pas eu de modification de statut au cours de l'exercice 2024.

IV. Les évolutions de l'actionnariat intervenus dans l'année

En 2024, l'actionnariat de la société n'a pas changé dans son tour de table. Mais il a évolué dans les détentions de parts du capital puisque celui-ci est passé de 4 700 000€ à 7000 000 d'euros, en conservant, pour chacun des actionnaires, le pourcentage détenu dès la création de la SEM.

V. L'état de l'ensemble des participations de la SEM au cours de l'exercice écoulé

a. Prise de participation en France au cours de l'exercice écoulé (Article L.233-6 al.2 du Code de commerce)

- ✓ Pour information, la SEM ELINA contrôlait déjà, en droit, en fait ou conjointement, à hauteur de 77% la SAS BUSSIERE GALANT, société par actions simplifiées à capital variable.

  Le montant prévisionnel du développement de la SAS attendu initialement étant passé de 175 000€ à 300 000€, Elina, qui doit contrôler à terme 40% de la SAS, a également fait passer sa participation de 70 000€ à 120 000€.

  De ce fait et en attendant la montée au capital des autres sociétaires citoyens, Elina contrôle à ce jour 81,91% des parts de la SAS EOl Bussière Galant dont le siège social est situé 6 rue du Gouffier de Lastours 87800 Rilhac-Lastours, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro 899 317648.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_44ELINA-DE

b. Filiales et sociétés contrôlées en France et à l'étranger (Article L.233-6 al.1 du Code de commerce)

- ✓ Pour information, la SEM ELINA contrôle, en droit, en fait ou conjointement, à hauteur de 56 actions d'une valeur nominale de 100 euros à laquelle s'ajoute une prime de 12 euros par action, soit un montant de 5 600 €, la société LA CITOYENNE SOLAIRE, société par actions simplifiée au capital variable dont le siège social est situé 6 route de Flavignac 87800 RILHAC-LASTOURS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro 824 524 193.

- ✓ Pour information, la SEM ELINA contrôle, en droit, en fait ou conjointement, à hauteur de 100%, la société ELINA AUTOCONSOMMATION, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 8 rue d'Anguernaud, 87410 Le Palais-sur-Vienne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro 952 436 558.

- ✓ Pour information, la SEM ELINA contrôle, en droit, en fait ou conjointement, à hauteur de 100% la société ELINA TOITURE 23, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 8 rue d'Anguernaud, 87410 Le Palais-sur-Vienne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro 952 432 433.
- ✓ Pour information, la SEM ELINA contrôle, en droit, en fait ou conjointement, à hauteur de 100% la société ELINA TOITURE 87, société par actions simplifiées au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 8 rue d'Anguernaud, 87410 Le Palais-sur-Vienne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro 952 438 125.

- ✓ Pour information, la SEM ELINA contrôle, en droit, en fait ou conjointement, à hauteur de 77%, la SAS BUSSIERE GALANT, société par actions simplifiées à capital variable. Le montant prévisionnel du développement de la SAS attendu initialement étant de 175 000 €. Elina doit contrôler, à terme, 40% de la SAS. Mais le capital actuellement levé étant de 91 000€, Elina contrôle à ce jour 77% des parts de la SAS Eol Bussière Galant dont le siège social est situé 6 rue du Gouffier de Lastours 87800 Rilhac-Lastours, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro 899 317648.

- ✓ Pour information, la SEM ELINA contrôle, en droit, en fait ou conjointement, à hauteur de 20% la société Eléments24, société par actions simplifiées au capital social de 1,000€ dont le Siège social est situé : 5 RUE ANATOLE FRANCE, 34000 MONTPELLIER et immatriculée 922 193 982 RCS MONTPELLIER.

c. Participations croisées

Pour information, il n'y a aucune participation dans aucune société actionnaire de la SEM ELINA et qu'en conséquence, l'examen de la régularisation des participations croisées est sans objet.

d. Autres informations

1) **Informations relatives a l'acquisition par la société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salaries ou aux dirigeants (l.225-211 al2 / l.226-1 al2)**

   Aucune opération d'option d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié de la Société et aux dirigeants de la Société n'a été effectuée au cours de l'exercice écoulé.

2) **Restrictions imposées par le conseil en matière de levée des options consenties ou de vente des actions attribuées gratuitement aux dirigeants (l.225-185 / l.225-197-1 / l.226-1 al2)**

   Aucune opération d'attribution d'actions gratuites aux dirigeants de la Société n'a été effectuée au cours de l'exercice écoulé.

3) **Eléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions (r.228-90 / r.228-91 / r.225-138)**

   La SEM ELINA n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des stock-options.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_44ELINA-DE

4) Injonctions-sanctions pécuniaires pour pratiques anti-concurrentielles
(Article L.464-2, I-al 5 du Code de commerce)

Aucune pratique anticoncurrentielle n'a été dénoncée par l'Autorité de la concurrence envers la SEM ELINA.

5) Montant des prêts consentis par la société
(Articles L.511-6, 3bis al2 / R.511-2-1-1/ R.511-2-1-2 du Code monétaire et financier)

La SEM ELINA n'a pas consenti de prêts à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

6) Etat de la participation des salariés au capital social a la clôture de l'exercice
(Article L.225-102-2 / L.226-1 al2 du Code de commerce)

Il est précisé que le personnel de la SEM ELINA ne détient, dans le capital de la Société, aucune action de la Société au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

7) Activités en matière de recherche et de développement

Pour information, la SEM ELINA n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

8) Rapport du commissaire aux comptes

Pour information, le commissaire aux comptes de la SEM ELINA élaborera son rapport sur les comptes de l'exercice écoulé et qu'il mettra à votre disposition des administrateurs conformément à la loi.

9) Jetons de présence

Il n'est pas proposé de jetons de présence au conseil d'administration de la SEM ELINA.

10) **Tableau des résultats des quatre derniers exercices**

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la SEM ELINA au cours des quatre derniers exercices.

VI. Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Les principaux risques auxquels la société est confrontée se présentent, notamment, comme suit :

1. L'entreprise a besoin d'apaisement et de la confiance de ses administrateurs. Après deux années de dysfonctionnement des instances, de contrôles externes et internes, de blocage des projets, il serait appréciable de rétablir une sérénité pour la poursuite des opérations engagées par l'entreprise et la poursuite sereine des collaborations engagées avec les autres développeurs.

2. Le risque de financement global, puisque certaines institutions demandent la caution des collectivités majoritaires pour assurer tout du moins les premiers financements.

3. Les difficultés de plus en plus constatées pour le raccordement des projets aussi bien sur le réseau public de transport (Poste source), que sur le réseau public de distribution.

4. L'édiction de certaines règles locales (SDIS de Creuse : 16 m de voie à créer, dont 5 m de voie lourde, autour des projets de moins d'un (1) MWc qui rendent inopérants certains types de projets.

5. Le déficit d'acceptabilité sociale des projets, principalement pour l'éolien qui offre pourtant des perspectives plus intéressantes pour l'entreprise et la production d'énergie pour pallier les difficultés d'approvisionnement.

6. Le rôle imprévisible des associations de protections diverses qui influencent certains élus du territoire : ce qui renforce l'incertitude d'aboutissement des projets.

7. Les risques de contentieux quasi systématiques qui entourent chaque projet important rallongeant les délais de réalisation.

8. Les médisances contre l'action et le personnel de la société qui pourraient, à terme, affecter l'image de la société sur certains territoires.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_44ELINA-DE

VII. L'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la SEM ;

La SEM a organisé son fonctionnement interne de manière à séparer l'ordonnateur et le payeur et a disposé de deux vérifications internes de tous les flux. En plus, la société a limité sa capacité de règlement des dépenses dont certaines se font en banque avec justificatifs. Les comptes de la société sont, en outre, suivis par un cabinet externe d'experts-comptables dont les écritures sont certifiées par un commissaire au compte.

VIII. L'information sur les contrôles éventuels dont la SEM ELINA a fait l'objet.

En 2024, l'activité de la SEM a été fortement affectée par :

- ✓ Au premier trimestre, par les activités de l'audit général initié à la demande de plusieurs actionnaires en janvier 2024, à la suite d'autres blocages du fonctionnement de la société initié depuis septembre 2023.

  Le rendu de l'audit (le 29 mars 2024), dont l'ensemble des administrateurs s'étaient engagés à respecter les recommandations, n'a pas eu tous les effets escomptés malgré la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations de celui-ci. C'est dans ce contexte que le Conseil d'Administration a entériné la démission de M. André MAVIGNER de son poste de vice-président du conseil et que le SDEC n'a pas souhaité présenter un autre candidat à la vice-présidence.

  Cet audit a néanmoins permis aux actionnaires de s'engager à verser leurs augmentations du capital 2023 et 2024. De ce fait, la SEM dispose actuellement d'un Capital social de 7 000 000 d'€uros.

- ✓ Au dernier trimestre, par les votes, à deux reprises, contre les créations de sociétés de projet et la prise de participation dans les projets codéveloppés avec d'autres entreprises, retardant d'une part, le développement des projets et, d'autre part, les transactions financières convenues avec les partenaires.

  Ces blocages ont généré quelques tensions de trésorerie et des frictions entre la société et ses partenaires.

  Si le premier vote négatif a été réparé, le second reste actif et risque de faire perdre, dans l'immédiat, plusieurs centaines de milliers d'Euros à la société et, à long terme, plusieurs millions d'euros, puisque la société perdrait purement et simplement six projets totalisant 108,5 MWc dont elle détient entre 33% et 49% des parts.

IX. Les modalités d'exercice du Contrôle

Le contrôle est réalisé en interne par la validation systématique des devis avant commande, puis par le paiement des commandes après réalisation des travaux et, enfin, par un suivi régulier des comptes et des dépenses réalisées.

X. Le bilan de la gouvernance des élus

A. La situation des différents mandats

La gouvernance a évolué avec la démission du vice-président et des changements de représentant en ce qui concerne la Banque des territoires.

a. Situation des mandats des administrateurs

Ce conseil d'administration est toujours composé de douze administrateurs et un censeur ainsi qu'il suit :

1/ Administrateurs représentant le Syndicat Energies Haute Vienne (SEHV) :

Le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit courant 2026 ce qui correspond à la fin de leur mandat de conseiller.

- M. Georges DARGENTOLLE
- M. André DUBOIS
- M. Jacques PLEINEVERT
- M. Philippe HENRY

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_44ELINA-DE

2/ Administrateurs représentant le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC 23) :

Le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit courant 2026 ce qui correspond à la fin de leur mandat de conseiller.

- M. André MAVIGNER
- M. Jacques VELGHE
- M. Jean-Pierre DUGAY
- M. Alain BERTRAND

3/ Situation du mandat des administrateurs privés :

Les administrateurs privés sont les suivants :

- La CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, représentée par M. Amaury de BARBEYRAC dont la nomination sera entérinée à la prochaine Assemblée Générale et Mme Natacha BEDHIAF
- La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU CENTRE OUEST, représentée par M. Yann DE ROQUEFEUIL
- La société SOREGIES (SAEML) représentée par Mme Claire BRANBAN-TICCHI
- Le Crédit Mutuel censeur, est représenté par M. Vincent LOFFICIAL

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit courant 2026.

b. Situation du mandat du Directeur Général

Monsieur Armand MBALLA est Directeur général de la Société pour une durée indéterminée. Il a été confirmé dans ses fonctions lors du Conseil d'Administration du 19 novembre 2020. Il a donné sa démission qui sera effective le 30 septembre 2025.

c. Situation du mandat du Président du conseil d'administration

Monsieur Georges DARGENTOLLE a été nommé aux fonctions de président du Conseil d'Administration lors du Conseil d'Administration du 19.11.2020 pour la durée de ses fonctions d'administrateur.

d. Situation du mandat du vice-président du conseil d'administration

Monsieur André MAVIGNER a été nommé aux fonctions de vice-président du Conseil d'Administration lors du Conseil d'Administration du 19.11.2020 initialement pour la durée de ses fonctions d'administrateur, mais M. André MAVIGNIER a démissionné de ses fonctions de vice-président, décision dont le Conseil d'Administration a pris acte le 02 mai 2024. Le SDEC n'ayant pas souhaité présenter un autre candidat, le mandat de vice-président est vacant.

e. Situation du mandat du commissaire aux comptes

Le mandat du commissaire aux comptes du Cabinet AUDEFI AUDIT, dont le siège social est 4 rue Legouvé, 87000 Limoges, immatriculée au R.C.S. de Limoges sous le numéro 428 180 236, expirera à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit courant 2026.

B. Le rapport sur le gouvernement d'entreprise (Article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce)

a. Organe choisi pour exercer la direction générale de la société (l.225-51-1)

La société a adopté le système dualiste dans lequel les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Direction Générale sont dissociées.

b. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux dans toute société durant l'exercice écoulé

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés au sein de toutes sociétés durant l'exercice écoulé s'établit comme suit :

- ✓ M. Georges DARGENTOLLE, Président du Conseil d'Administration et représentant du Syndicat Energies Haute Vienne (SEHV),
  - Président du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV)
  - Maire de Saint-Maurice-Les-Brousses
  - Vice-Président de la Communauté de Communes Pays de Nexon Monts de Châlus

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_44ELINA-DE

- ✓ M. André DUBOIS, représentant du Syndicat Energies Haute Vienne (SEHV),
  - Adjoint au maire de Saint-Yrieix-la-Perche.
  - Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV)

- ✓ M. Jacques PLEINEVERT, représentant du Syndicat Energies Haute Vienne (SEHV),
  - Maire de la commune de Compreignac
  - Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV)

- ✓ M. Philippe HENRY, représentant du Syndicat Energies Haute Vienne (SEHV),
  - Adjoint au maire de la commune de saint-Just-Le-Martel
  - Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV)

- M. André MAVIGNER, représentant du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC 23),
  - Président du Syndicat Départemental des Energies de la Creuses (SDEC 23),
  - Maire de Bénévent l'Abbaye,
  - Vice-président du Syndicat Intercommunal des eaux (SIE) de l'Ardour.

- M. Jacques VELGHE, représentant du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC 23),
  - Maire de la commune de Saint – Christophe,
  - Vive président de la communauté d'agglomération du Grand Guéret.

- ✓ M. Jean-Pierre DUGAY, représentant du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC 23),
  - Maire de la commune de Mansat-la-Courrière.

- ✓ M. Alain BERTRAND, représentant du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC 23),

- ✓ Mme Natacha BEDHIAF, représentant la Caisse des dépôts et consignations au Conseil d'Administration ;
  - Administratrice de la SEM Aménagement et équipement de la Corrèze à Brive la Gaillarde ;
  - Administratrice de la SEM ENREZE à Tulle ; membre du comité technique, et représentante de la CDC à l'assemblée générale ;
  - Mandat de représentation à l'assemblée générale de la SEM d'Evaux-Les-Bains à Evaux-Les-Bains, Administratrice au conseil d'administration ;
  - Membre du conseil stratégique de la SAS LIMOGES BIOMASSE ENERGIES à Limoges, et représentante de la CDC à l'assemblée générale ;
  - Mandat de représentation à l'assemblée générale de la SEM SOCIETE D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN à Limoges, et Administratrice au conseil d'administration ;

- ✓ M. Amaury de BARBEYRAC représentant la Caisse des dépôts et consignations à l'assemblée générale et Administrateur au conseil d'administration,
  - Administrateur au conseil d'administration de la SEM PATRIMONIALE 17 à La Rochelle ;
  - Représentant de la CDC à l'assemblée générale de la SEM ENERGIE MIDI ATLANTIQUE à JONZAC et Administrateur au conseil d'administration ;
  - Représentant de la CDC à l'assemblée générale de la SA A DIRECTOIR SOREGIES à Poitiers, et Membre du conseil de surveillance ;

- ✓ Mme Claire BRABAN-TICCHI, représentant la Société SOREGIES (ex SERGIES),
  - Représentante de SERGIES à la présidence et membre du comité stratégique de la SAS BRIMBORION ENERGIE
  - Représentant de SOREGIES au CODIR et à la présidence de la SAS Soleil des Boischaut
  - Représentant de SOREGIES au CODIR et à la présidence de la SAS de la Ferme éolienne d'Avessac
  - Représentante de SOREGIES au comité stratégique et à la présidence de la SAS Foye Energies
  - Représentant de SOREGIES au CODIR et à la présidence de la SAS Sol'R Parc Charente
  - Gérante de la SARL centrale solaire de l'Argentie
  - Gérante de la SARL Infinity PV8
  - Gérante de la SARL ferme éolienne Cote du Gibet
  - Gérante de la SARL ferme éolienne Molière
  - Gérante de la SARL ferme éolienne de Traversay
  - Gérante de la SARL ferme éolienne du champ des Moulins

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_44ELINA-DE

- Gérante de la SARL Grand champs Energies
- Gérante de la SARL la Benate Energies
- Gérante de la SARL Massonne Energies
- Gérante de la SARL Monts Joubert Energies
- Gérante de la SARL Socpe Champs Chagnots
- Gérante de la SARL SUN POITOU
- Gérante de la SARL VOLTA DEVELOPPEMENT VENDEE
- Présidente de la SAS Soleil Viouze
- Présidente de la SAS Vienne Photovoltaïque
- Présidente et membre du comité stratégique de la SAS Solaire Touraine Poitou
- Représentante de SOREGIES à la présidence de SAS SOL'R PARC RUFFEC
- Représentante de SOREGIES au conseil de gestion de la SAS DEMOSOL
- Représentante de SOREGIES Conseil d'administrateur de SEM SOLEIL
- Administratrice de la SEML SEMER
- Administrateur de l'Association Energie partagée
- Représentante de SOREGIES Conseil d'administrateur de la SEM SOLEIL
- Représentante de SOREGIES Conseil d'administrateur de la SEM ELINA

✓ M. Yann DE ROQUEFFEUIL, représentant la caisse régionale de crédit agricole du centre ouest,
- Administrateur de EM AEROPORT DE CHATEAUROUX
- Administrateur de la SEM Energies Renouvelables
- Gérant de la SCI 29 Boulevard de VANTEAUX
- Gérant de la SCI PATRIMOINE PIERRE
- Gérant de la SCI SAINT-LUC INVESTISSEMENT
- Gérant de la SARL CENTRE PIERRE INVESTISSEMENT

C. Conventions règlementées visées a l'article l. 225-38 du code de commerce

Conformément aux dispositions des articles L.225-37-4, 2°issu de l'ord. 2017-1162 du 12 juillet 2017 et L.225-68, al. 6 modifié par ord. 2017-1162, Elina a signé, avec chacune de ses filiales détenues à 100% :

- ✓ Une convention d'avance en compte courant pour soutenir l'activité de ces dernières ;
- ✓ Une convention de prestation de services de développement et d'assistance à maitrise d'ouvrage.

Ces conventions concernent Elina toiture 23, Elina toiture87 et Elina autoconsommation. Elles sont visées à l'article L.225-38 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le commissaire aux comptes a été dûment avisé.

d. Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs en matiere d'augmentation de capital (Articles L.225-37-4, 3 / L.225-68 al 6 / L.226-10-1 al.1 du Code de commerce)

Aucune délégation de compétence en matière d'augmentation de capital n'ayant été conférée durant les exercices passés, le tableau des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital n'est pas joint au présent rapport.

XI. Les éléments de rémunération ainsi que les avantages en nature accordés

Aucune évolution en 2024 sur les rémunérations ainsi que sur les avantages en nature des salariés.

XII. La situation financière de la SEM ELINA

Le bilan financier 2024 (chiffre arrêté au 31 décembre 2024) de la SEM ELINA se présente comme suit :

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_44ELINA-DE

a. Tableau de synthèse de la situation financière

	31/12/2024 (12 mois) En euros	31/12/2023 (12 mois) En euros
• Le chiffre d'affaires s'élève à.....	784 074	397 613
• Le total des produits d'exploitation s'élève à	815 449	889 701
• Le total des charges d'exploitation s'élève à	1 336 156	880 915
D'où un résultat d'exploitation de	**-520 707**	**8 785**
• Le total des produits financiers s'élève à.....	180 354	48 952
• Le total des charges financières s'élève à	7 745	11 000
D'où un résultat financier de	172 609	37 952
• Le résultat courant avant impôts est donc de	**-348 099**	**46 737**
• Le total Des produits exceptionnels s'élève à	525 651	88 318
• Le total des charges exceptionnelles s'élève à	420 294	1 663
• D'où un résultat exceptionnel de	105 357	86 655
• Impôts sur les bénéfices	0	0
• **Résultat net de**	**-242 742**	**133 392**

✓ Le déficit constaté de 242 742€ est affecté au compte « report à nouveau » qui se porte désormais de 1 035 284€ à 1 278 026€.

Au 31 décembre 2024 :
✓ Le capital social de la SEM est de 7 000 000€ ;
✓ Les capitaux propres de l'entreprise s'élèvent à 5 721 974€.

b. Affectation du résultat de l'exercice

La totalité du déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à la somme de -242 742 euros, ainsi qu'il suit :
✓ au compte « Report à nouveau », soit -242 742 € qui se trouverait porté de - 1 035 284 € à -1 278 026€

C. Dépenses et charges somptuaires non fiscalement déductibles

En application de l'article 223 du Code Général des Impôts, le montant global s'élève à 1 726 euros des dépenses et charges non-déductibles visées à l'article 39-4 de ce code.

d. Dividendes distribués au titre des trois précédents exercices

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices de la société, cet exercice étant le quatrième exercice de la Société.

e. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs de notre société (articles l.441-6-1 ET D.441-4 du Code de commerce)

En application des dispositions du Code de commerce, il est indiqué, en **Annexe,** du présent rapport, la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement des fournisseurs et clients de la SEM ELINA, faisant apparaître :

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_44ELINA-DE

- ✓ les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ;
- ✓ les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

XIII. La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité de la société ;

Sans objet

XIV. Pour les sociétés d'économie mixte, la répartition du chiffre d'affaires distinguant la part d'activité exercée

Le chiffre d'affaires d'Elina en 2024 provient pour 447 000 euros de la revente des actions de la société dans le projet du grand Guéret et pour 337 074 pour la vente de l'électricité et les services aux filiales

XV. Documents annexes :

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_44ELINA-DE

ANNEXE

Tableau des résultats de la société Pour les quatre derniers exercices

Nature des indications	Exercice 31.12.2020	Exercice 31.12.2021	Exercice 31.12.2022	Exercice 31.12.2023	Exercice 31.12.2024
TOTAL DU BILAN					
1 - Capital en fin d'exercice					
Capital social	3.360.000	3.360.000	4.760 000	4.760 000	7 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	3.360.000	3.360.000	4.760 000	4.760 000	7 000 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droit de souscription					
2 - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	9 600	397 613	784 074
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(183.005)	(280.530)	(677.092)	263 395	(96 934)
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	918	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(186.465)	(288.496)	(693.715)	133 392	(242 742)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
3 - Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,054)	(0,083)	(0,142)	0.055	(0,014)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,055)	(0,085)	(0,146)	0.028	(0,035)
Dividende attribué à chaque action					
4 - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	1	2	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	58.691	72.572	127.255	142 803	204 199
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres)	24.491	29.953	57.978	61 062	82 595

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_45PROJELIN-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant

Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

2025-45

Objet :

AVIS DU SEHV SUR LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEML ELINA AU CAPITAL DE SOCIETES PROJETS

1/5

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L -1524-5 du CGCT qui stipule que : « A peine de nullité, toute prise de participation directe d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une autre société fait préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ou au conseil de surveillance en application du premier alinéa. » ;

Considérant l'existence de la SEM locale ELINA et la participation du SEHV dans celle-ci ;

Considérant les éléments constitutifs de chaque société de projet mentionnés à la présente délibération, détaillant les clauses de gouvernance, de financement et de développement de chaque projet ;

Considérant les efforts de développement en termes financier et humain engagés par la SEM ELINA pour le développement des projets visés par la présente délibération ;

Elina sollicite l'accord express du SEHV sur la conclusion des partenariats de co-développement avec d'autres développeurs, se traduisant :

- Pour les projets déjà engagés par les entreprises partenaires, par la prise de participation de parts dans les sociétés de projet déjà créés,
- Pour les projets à débuter ensemble, par la création de sociétés de projet et la participation au capital social desdites sociétés de projet.

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_45PROJELIN-DE

Objet :

AVIS DU SEHV SUR LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEML ELINA AU CAPITAL DE SOCIETES PROJETS

Ces rapports de co-développement , de création de sociétés et de prise de participation dans les sociétés de projet concernent les développeurs :

- **SAS CL Editions** (Limoges)
- **SAS ELINA Polycliniques** (Limoges)
- **SAS ELINA ADAM** (Saint-Agnant)

1) Construction de deux centrales solaires sur toitures à Couzeix et à Panazol, en partenariat avec la SAS CL EDITIONS : demande d'autorisation de partenariat et de création d'une société de projets avec CL EDITIONS

La SEM ELINA envisage un partenariat avec **CL EDITIONS** de Limoges, une Société à Actions Simplifiées (SAS) domiciliée à Panazol, pour la création d'une Société de Projet dédiée à la production d'électricité solaire.

L'objet du partenariat est le développement de deux centrales solaires sur toitures dans une perspective d'autoconsommation collective. Les deux projets sont situés respectivement à Panazol et à Couzeix. En l'état actuel du processus, le montant total de l'investissement prévisionnel est de 906 957€.

La puissance totale à installer est de 857 kWc pour une production annuelle estimée à 943 774 kWh.

Les projets ont été soumis à l'appréciation du Comité Technique de la SEM dont les membres ont donné un avis favorable à la poursuite du processus.

Pour ce faire, ELINA doit prendre des parts, dans la future Société de Projets à créer avec CL Editions, à hauteur de 49% (51% pour CL Editions).

La SEM ELINA, qui assurerait la présidence de la SAS, se chargerait, pour la suite, du pilotage de la société, de la mise en place du plan de financement, du développement et du suivi technique du projet qu'elle intégrerait dans son portefeuille pour exploitation. CL Editions, pour sa part, mettrait à disposition le foncier, fournirait les contrats de productions et de raccordement déjà obtenus et assurerait le suivi administratif et juridique de la Société. Les statuts seraient définis à cet effet pour cadrer les rôles et les responsabilités de chacune des deux structures.

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 1521-1 du CGCT, une société d'économie mixte peut prendre des participations ou créer une filiale sous réserve que l'activité de la filiale soit comparable ou au moins complémentaire à cette société, ce qui est le cas avec CL Editions.

Il est demandé d'autoriser la SEM à prendre des parts dans la future Société de Projet Solaire à créer avec CL Editions à hauteur de 49% (pour ELINA) et de poursuivre le processus engagé jusqu'à son terme.

Monsieur le Président propose :

- ✓ **D'AUTORISER** la SEM ELINA à engager le partenariat avec CL Editions dans le cadre du projet ;
- ✓ **D'AUTORISER la** SEML ELINA à prendre des parts dans la future société de projet, qui sera créée avec CL Editions, à hauteur de 49%
- ✓ **D'AUTORISER** les administrateurs de la SEML ELINA, désignés par le SEHV, à engager la participation de la SEML ELINA dans le cadre de ce projet et de pouvoir représenter la SEM Elina aux assemblées générales de la Société.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_45PROJELIN-DE

2) Construction de trois centrales solaires sur ombrières sur les propriétés des Polycliniques de Limoges : demande d'autorisation de création d'une société de projet dédiée.

Objet :

AVIS DU SEHV SUR LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEML ELINA AU CAPITAL DE SOCIETES PROJETS

La SEM ELINA a engagé, sur sollicitation, l'étude pour la construction de centrales solaires sur des propriétés des Polycliniques de Limoges.

Le projet concerne la construction d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des sites de Chénieux, d'Emailleurs-Colombiers et du Centre Ophtalmologique de Limoges, propriétés des Polycliniques de Limoges.

La puissance installée sera au total de 1560 kWc et produira annuellement 1 872 000 kWh. La quasi-intégralité de cette production sera consommée par les Polycliniques de Limoges. Le taux d'autoconsommation de l'énergie ainsi produite sera de l'ordre de 94%. Le surplus de production sera vendu à EDF OA. Les centrales seront louées aux Polycliniques pour un montant annuel de 224 640€.

Des bornes de recharges pour véhicules électriques seront également installées. Ces couvertures des parkings en ombrières photovoltaïques et l'installation des bornes de recharge permettent aux Polycliniques de respecter leurs obligations légales de solarisation de leur surface de parking.

Pour ELINA, le montant de l'investissement prévu est de 2 435 268 €HT. Le TRI prévisionnel est de 9,87% pour le capital et de 7,18 % pour le projet. Le taux de couverture de la dette (DSCR) en année 10 est prévisionnellement de 151 %. Le gain annuel est estimé à 109 097€. La centrale sera exploitée par une société de projet dédiée pour une durée de 30 ans. Elle permet d'éviter 91 903 kg de CO_2/an et de couvrir l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de 552 foyers.

Le projet a été soumis à l'appréciation du Comité Technique de la SEM dont les membres ont donné un avis favorable à la poursuite du processus.

Pour ce faire, il est nécessaire, pour ELINA, de créer une société de projet dédiée, sous forme de SAS, compte tenu de la taille du projet et du montant de l'investissement. La création d'une société de projet dédiée facilite également la levée de financement bancaire, avec un modèle économique plus facilement exploitable. La Société à créer sera détenue à 100% par la SEM ELINA qui l'exploitera et intégrera le projet dans son portefeuille général.

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 1521-1 du CGCT, une société d'économie mixte peut prendre des participations ou créer une filiale sous réserve que l'activité de la filiale soit comparable ou au moins complémentaire à cette société, ce qui sera le cas pour la société à créer.

Il est demandé d'autoriser la SEM à créer la société de projet dédiée, LA SAS ELINA Polycliniques Limoges et de poursuivre le processus engagé jusqu'à son terme.

Monsieur le Président propose :

- ✓ **D'AUTORISER** la SEM ELINA à poursuivre le développement du projet sur les sites des Polycliniques de Limoges ;
- ✓ **D'AUTORISER la** SEML ELINA à créer la société de projet dédiée SAS ELINA Polycliniques Limoges ;
- ✓ **D'AUTORISER** les administrateurs de la SEML ELINA, désignés par le SEHV, à engager la participation de la SEML ELINA dans le cadre de ce projet et de pouvoir représenter la SEM Elina aux assemblées générales de la Société.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_45PROJELIN-DE

Objet :

AVIS DU SEHV SUR LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEML ELINA AU CAPITAL DE SOCIETES PROJETS

3) Construction d'une centrale solaire sur toitures du patrimoine de l'entreprise ADAM SA à Saint Agnant de Versillat : demande d'autorisation de création d'une société de projet dédiée.

La SEM ELINA a engagé, sur sollicitation, l'étude pour la construction de centrales solaires sur les toitures des bâtiments de l'entreprise ADAM SA située à Saint Agnant de Versillat (23). Le projet solaire concerne l'installation d'une centrale photovoltaïque de 1 595 kWc. La production annuelle sera de 1 677 081 kWh.

Pour ELINA, le montant de l'investissement prévu est de 1 391 518 €HT. Le TRI prévisionnel est de 10,28% pour le capital et de 7,27% pour le projet. Le taux de couverture de la dette (DSCR) est prévisionnellement de 156%. Le gain annuel est estimé à 77 974 €.

La centrale sera exploitée par ELINA ADAM Saint-Agnant, une filiale à créer, pour une durée de 30 ans. Elle permet d'éviter 32 334 377 kg de CO_2/an et de couvrir l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de 495 foyers.

Le projet a été soumis à l'appréciation du Comité Technique de la SEM dont les membres ont donné un avis favorable à la poursuite du processus.

Pour ce faire, il est nécessaire, pour ELINA, de créer la société de projet dédiée, sous forme de SAS, compte tenu de la taille du projet et du montant de l'investissement. La création d'une société de projet dédiée facilité également la levée de financement bancaire, avec un modèle économique plus facilement exploitable. La Société à créer sera détenue à 100% par la SEM ELINA qui l'exploitera et intégrera le projet dans son portefeuille général.

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 1521-1 du CGCT, une société d'économie mixte peut prendre des participations ou créer une filiale sous réserve que l'activité de la filiale soit comparable ou au moins complémentaire à cette société, ce qui sera le cas pour la société à créer.

Il est demandé d'autoriser la SEM à créer la société de projet dédiée, La SAS ELINA ADAM Saint-Agnant et de poursuivre le processus engagé jusqu'à son terme.

Monsieur le Président propose :

- ✓ **D'AUTORISER** la SEM ELINA à poursuivre le développement du projet sur le patrimoine de ADAM SA à Saint Agnant de Versillat ;
- ✓ **D'AUTORISER la** SEML ELINA à créer la société de projet dédiée SAS ELINA ADAM Saint-Agnant ;
- ✓ **D'AUTORISER** les administrateurs de la SEML ELINA, désignés par le SEHV, à engager la participation de la SEML ELINA dans le cadre de ce projet et de pouvoir représenter la SEM Elina aux assemblées générales de la Société.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_45PROJELIN-DE

Objet :

AVIS DU SEHV SUR LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEML ELINA AU CAPITAL DE SOCIETES PROJETS

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

1) **S'agissant du projet de construction de construction de deux centrales solaires sur toitures à Couzeix et à Panazol, en partenariat avec la SAS CL EDITIONS :**

✓ **D'AUTORISER** la SEM ELINA à engager le partenariat avec CL Editions dans le cadre du projet ;

✓ **D'AUTORISER la** SEML ELINA à prendre des parts dans la future société de projet, qui sera créée avec CL Editions, à hauteur de 49%

✓**D'AUTORISER** les administrateurs de la SEML ELINA, désignés par le SEHV, à engager la participation de la SEML ELINA dans le cadre de ce projet et de pouvoir représenter la SEM Elina aux assemblées générales de la Société.

2) **S'agissant du projet de construction de trois centrales solaires sur ombrières sur les propriétés des Polycliniques de Limoges :**

✓ **D'AUTORISER** la SEM ELINA à poursuivre le développement du projet sur les sites des Polycliniques de Limoges ;

✓ **D'AUTORISER la** SEML ELINA à créer la société de projet dédiée SAS ELINA Polycliniques Limoges ;

✓ **D'AUTORISER** les administrateurs de la SEML ELINA, désignés par le SEHV, à engager la participation de la SEML ELINA dans le cadre de ce projet et de pouvoir représenter la SEM Elina aux assemblées générales de la Société.

3) **S'agissant du projet de construction d'une centrale solaire sur toitures du patrimoine de l'entreprise ADAM SA à Saint Agnant de Versillat :**

✓ **D'AUTORISER** la SEM ELINA à poursuivre le développement du projet sur le patrimoine de ADAM SA à Saint Agnant de Versillat ;

✓ **D'AUTORISER la** SEML ELINA à créer la société de projet dédiée SAS ELINA ADAM Saint-Agnant ;

✓ **D'AUTORISER** les administrateurs de la SEML ELINA, désignés par le SEHV, à engager la participation de la SEML ELINA dans le cadre de ce projet et de pouvoir représenter la SEM Elina aux assemblées générales de la Société.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_46AVTCAHIE-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant

Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

2025-46

Objet :
AVENANT N°2 AU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE LA FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE (SEHV)

1/2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu le Code de la Commande publique;

Vu les statuts du SEHV ;

Vu la délibération 2018-50 du 20 décembre 2018 approuvant la convention de concession avec Enedis et Edf pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'Energie électrique aux tarifs réglementés de vente pour la période 2019-2048 ;

Vu le projet d'avenant n°2 au contrat de concession portant sur la modification de l'article 49B du cahier des charges, joint en annexe;

Considérant que le Syndicat Energies Haute-Vienne, Enedis et EDF ont conclu le 28 décembre 2018, pour une durée de 30 ans, un contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire, sur la base du modèle de contrat de concession annexé à l'accord-cadre national signé le 21 décembre 2017 par la FNCCR, France urbaine, Enedis et EDF ;

Considérant que par avenants du 20 novembre 2024, la FNCCR, France-Urbaine, ENEDIS et EDF ont modifié le B de l'article 49 du cahier des charges du modèle de contrat de concession de façon à mieux tenir compte des principes en vigueur, tout en respectant l'équilibre

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : Président

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_46AVTCAHIE-DE

global du contrat selon les règles générales applicables aux concessions, le modèle concessif prévu par les dispositions publiques d'électricité et le principe selon lequel cette indemnité ne peut pas constituer une libéralité de la part de l'autorité concédante ;

Objet :

AVENANT N°2 AU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE LA FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE (SEHV)

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **De prendre** en considération les modifications ainsi opérées et de les appliquer au cahier des charges du contrat de concession en vigueur;
- **D'ADOPTER** l'avenant n°2 au contrat de concession électricité ayant pour objet la modification de l'article 49 ;
- **DE L'AUTORISER** à signer ledit avenant;
- **DE L'AUTORISER** à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **De prendre** en considération les modifications ainsi opérées et de les appliquer au cahier des charges du contrat de concession en vigueur;
- **D'ADOPTER** l'avenant n°2 au contrat de concession électricité ayant pour objet la modification de l'article 49 ;
- **DE L'AUTORISER** à signer ledit avenant;
- **DE L'AUTORISER** à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,
Monsieur Georges DARGENTOLLE.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_46AVTCAHIE-DE

AVENANT n°2 au contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur le territoire du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV)

Modification de la clause 49B du cahier des charges de concession

Entre les soussignés :

Le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), autorité concédante du service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur son territoire, représenté par M. le Président, Georges DARGENTOLLE, dûment habilité à cet effet par délibération du comité syndical du 16 octobre 2025 , domicilié 8 Rue d'Anguernaud- ZA du Chatenet- 87410 LE PALAIS SUR VIENNE:

désignée ci-après « l'autorité concédante », d'une part,

et, d'autre part,

Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital social de270 037 000 euros, dont le siège social est sis 34 place des Corolles, 92079 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro *kkk* 608 442, représentée par ……., Directeur……, agissant en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été consenties le ……. par le Directoire et la Présidente du Directoire d'Enedis, faisant élection de domicile …….

désignée ci—après « le concessionnaire », pour la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, ou « **le gestionnaire du réseau de distribution** »,

et

Electricité de France (EDF), société anonyme au capital de ..... euros ayant son siège social 22-30 avenue de Wagram - 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317, représentée par ……., Directeur ……., agissant en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été consenties le … … … … … . Par……
M.....,. ,faisant élection de domicile……,

désignée ci-après « le concessionnaire », pour la mission de fourniture d'énergie électrique aux clients bénéficiant des tarifs réglementés de vente, ou « le fournisseur aux tarifs réglementés de vente »,

Ci-après désigné(e)s ensemble par « les Parties ».

EXPOSE

Le SEHV, Enedis et Electricité de France ont conclu le 28 décembre 2018, pour une durée de 30 ans, un contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire (ci-après désigné « le Contrat de concession »), sur la base du modèle de contrat de concession annexé à l'accord-cadre national signé le 21 décembre 2017 par la FNCCR, France urbaine, Enedis et EDF.

Par avenant du ……., les parties audit accord-cadre ont modifié le B) de l'article *k*9 du cahier des charges de ce modèle de contrat de concession, de façon à mieux tenir compte des principes en

PROJET

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_46AVTCAHIE-DE

vigueur, tout en respectant l'équilibre global du contrat selon les règles générales applicables aux concessions, le modèle concessif péréqué de la distribution publique d'électricité et le principe selon lequel cette indemnité ne peut pas constituer une libéralité de la part de l'autorité concédante.

Après avoir pris connaissance des modifications ainsi opérées, les Parties ont convenu de l'intérêt de les appliquer au cahier des charges du Contrat de concession.

Cela étant exposé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1er — OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 49 du cahier des charges du Contrat de concession.

ARTICLE 2 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 49 DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION

Le B) de l'article 49 du cahier des charges du Contrat de concession est désormais rédigé comme suit:

« B) L'autorité concédante a la faculté de ne pas renouveler la concession si le maintien du service ne présente plus d'intérêt parce qu'elle juge préférable d'organiser un service nouveau, soit par suite de circonstances économiques ou techniques de caractère permanent, soit pour tenir compte des progrès de la science. L'autorité concédante doit notifier son intention de faire valoir cette faculté de ne pas renouveler la concession trois ans au moins avant son expiration.

L'autorité concédante pourra également, pour le même motif, mettre fin à la concession avant sa date d'expiration, dès lors que dix ans au moins se seront écoulés depuis le début de la concession et sous réserve d'un préavis de quatre ans adressé au concessionnaire.

Dans l'un ou l'autre cas mentionné au présent B):

1° Le concessionnaire est tenu de remettre à l'autorité concédante les biens de retour de la concession définis à l'article 2 du présent cahier des charges en état normal de service. L'autorité concédante est subrogée vis-à-vis des tiers aux droits et obligations du concessionnaire ;

2° Dans le semestre suivant la notification ou le préavis visés ci-dessus, le concessionnaire adresse à l'autorité concédante toute information utile à cette dernière et visant à l'éclairer sur les conséquences d'un non-renouvellement ou d'une fin anticipée, et notamment :

- une estimation sincère et la plus précise possible par le concessionnaire de son indemnité, correspondant à l'ensemble des postes visés au point 3° ci-dessous et assortie de tous justificatifs ;
- la liste des contrats conclus par le concessionnaire dédiés exclusivement à l'exécution de la concession et susceptibles d'être résiliés en raison du non-renouvellement ou de la fin anticipée de la concession, étant précisé que le concessionnaire justifie la conclusion des contrats concernés.

A l'initiative de l'autorité concédante, des réunions peuvent être organisées afin que le concessionnaire apporte des compléments d'information.

A l'issue de ce premier semestre et sur la base de ces informations, l'autorité concédante

PROJET

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_46AVTCAHIE-DE

notifie au concessionnaire sa décision dans un délai de six mois. Le concessionnaire actualise son estimation initiale six mois avant l'échéance de la concession.

En cas, notamment, d'écart significatif avec l'estimation initiale, l'autorité concédante se réserve le droit de renoncer à sa décision.

3° Le concessionnaire a droit à une indemnité calculée comme suit:

En cas de non-renouvellement de la concession, cette indemnité est égale cumulativement :

- Au titre de la restitution des biens de retour : au montant non amorti de sa participation au financement des ouvrages de la concession ;

- Au titre de la rupture anticipée des contrats conclus par le concessionnaire en vue de l'exécution de la concession tels que visés au 2° ci-dessus : au remboursement des frais de rupture anticipée, dûment justifiés par le concessionnaire, sauf en cas de substitution de l'autorité concédante dans la poursuite de l'exécution de ces contrats.

Les éventuels autres coûts directement liés au non renouvellement de la concession sont intégrés à l'indemnité du concessionnaire dès lors qu'ils sont dûment justifiés au plus tard à la date de la fixation finale de l'indemnité et n'ont pas été couverts ou n'ont pas vocation à être couverts par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité.

En cas de fin de la concession avant sa date d'expiration, cette indemnité est égale cumulativement :

- Au titre de la restitution des biens de retour : au montant non amorti de sa participation au financement des ouvrages de la concession ;

- Au titre de la perte de rémunération découlant de la restitution des biens de retour : au produit des deux termes suivants :

  - La somme actualisée des valeurs nettes comptables de ces biens à chaque fin d'année jusqu'à l'échéance normale du contrat ;

  Le taux d'actualisation retenu, en ré[érence au TURPE, est constitué du taux de rémunération des capitaux propres régulés et de la marge sur octi̧s.

  - La marge sur actifs prévue par la délibération tarifaire de la Commission de régulation de l'énergie, applicable à la date de résiliation du contrat de concession ;

- Au titre de la rupture anticipée des **contrats conclus** par **le concessionnaire en** vue de l'exécution de la concession tels que visés au 2° ci—dessus : au remboursement des frais de rupture anticipée, dûment justifiés par **le concessionnaire, sauf en cas** de substitution de l'autorité concédante dans la poursuite de l'exécution de ces **contrats.**

PROJET

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_46AVTCAHIE-DE

Les éventuels autres coûts directement liés à la fin anticipée de la concession sont intégrés à l'indemnité du concessionnaire dès lors qu'ils sont justifiés au plus tard à la date de la fixation finale de l'indemnité et n'ont pas été couverts ou n'ont pas vocation à être couverts par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité.

L'indemnité est versée conformément au point C ci—dessous, après notification par le concessionnaire du montant de l'indemnité réclamée accompagné des justificatifs afférents.

4° Dans le délai mentionné à l'alinéa ci-dessus, le concessionnaire restitue à l'autorité concédante le montant des amortissements constitués dans la proportion de la participation de l'autorité concédante au financement des ouvrages de la concession, complété, s'il y a lieu, du solde des provisions pour renouvellement.

5° S'agissant des biens de reprise, l'autorité concédante a la faculté de les reprendre en tout ou en partie, selon son choix, sans y être contrainte. La valeur des biens repris est fixée à l'amiable ou à dire d'experts et payée au concessionnaire au moment de la prise de possession.

Les parties peuvent choisir un expert unique. A défaut d'entente, il est fait appel à trois experts, dont un désigné par chacune des parties ; un tiers expert est désigné par les deux premiers ou, à défaut d'accord, par ordonnance du Président du Tribunal administratif compétent.»

ARTICLE 3-DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet après signature par les Parties et accomplissement par l'autorité concédante des formalités propres à le rendre exécutoire.

ARTICLE 4 - DROITS D'ENREGISTREMENT

Le présent avenant est dispensé des droits d'enregistrement. Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de celle des parties qui en aurait provoqué la perception.

Fait en quatre exemplaires :

A le Palais sur Vienne, le

Le concédant — Les concessionnaires

Le Président du SEHV — ENEDIS — EDF

Georges DARGENTOLLE

PROJET

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_48MAJTE-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant

Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

2025-47

Objet :

LANCEMENT DE LA MISE À JOUR DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE TRANSITION ENERGÉTIQUE EN HAUTE-VIENNE

1/3

Monsieur Philippe HENRY, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-37-1 indiquant que le syndicat peut assurer pour les EPCI l'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial suite à la création de la commission consultative ad hoc ;

Vu les statuts du Syndicat, Energies Haute-Vienne ;

Vu la Convention des territoires pour le climat, l'air et l'énergie en Haute-Vienne approuvée par la délibération 2019-39 en date du 16 octobre 2019 et signée le 5 décembre 2019 engageant le SEHV et les 13 intercommunalités de Haute-Vienne jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Considérant l'élaboration de la Stratégie Départementale de Transition Energétique en Haute-Vienne pilotée par le SEHV en partenariat avec les EPCI de la Haute Vienne ;

Considérant que le SEHV accompagne à ce jour 11 Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) dont les premiers programmes d'actions ont une fin prévisionnelle en novembre 2026 ;

Considérant que, lors de la Commission Consultative Paritaire Energies en date du 23/01/2025, la Commission a noté l'intérêt d'une mise à jour mutualisée de la Stratégie Départementale de Transition Energétique en Haute-Vienne et des Plans Climat Air Energie Territoriaux sur le territoire du SEHV. La Commission a également fait part de l'intérêt d'une coordination à l'échelle départementale et d'un accompagnement indispensable du SEHV ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : Président

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_48MAJTE-DE

Objet :

LANCEMENT DE LA MISE À JOUR DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE TRANSITION ENERGÉTIQUE EN HAUTE-VIENNE

Considérant le projet de mise à jour de la Stratégie Départementale de Transition Energétique en Haute-Vienne portée par le SEHV en coordination avec les EPCI impliquant :

- La mise à jour et la mise en cohérence des volets Diagnostic, Stratégie et Etat initial de l'environnement,
- La consultation de partenaires,
- L'acquisition de données et d'outils,
- La réalisation d'études spécifiques ;

Considérant qu'il a été provisionné 15 000 € HT soit 18 000€ TTC au budget principal pour permettre l'acquisition de données et le lancement d'études spécifiques ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, précise :

- qu'il est prévu des travaux avec les EPCI lors de la Commission Consultative Paritaire Energies de novembre 2025 pour établir un projet de convention cadre entre le SEHV et les 13 EPCI précisant l'accompagnement et la collaboration dans ce projet ;
- qu'il est envisagé que les premiers travaux (analyse des données, accompagnement sur la mise à jour, échange avec les EPCI…) permettent d'identifier des besoins complémentaires impliquant le cas échéant une nouvelle sollicitation de l'assemblée délibérante ;

Monsieur Philippe HENRY, vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose :

- **D'APPROUVER** l'engagement du SEHV dans le projet de mise à jour de la Stratégie Départementale de Transition Energétique en Haute-Vienne tel que décrit dans le présent rapport ;

- **D'AUTORISER** le Président à lancer les consultations nécessaires à l'acquisition de données et des études spécifiques liées au présent projet ;

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Philippe HENRY, vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'engagement du SEHV dans le projet de mise à jour de la Stratégie Départementale de Transition Energétique en Haute-Vienne tel que décrit dans le présent rapport ;

- **D'AUTORISER** le Président à lancer les consultations nécessaires à l'acquisition de données et des études spécifiques liées au présent projet ;

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_48MAJTE-DE

Objet :

LANCEMENT DE LA MISE À JOUR DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE TRANSITION ENERGÉTIQUE EN HAUTE-VIENNE

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,
Monsieur Georges DARGENTOLLE.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_48ANV-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice :67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant

Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

2025-48

Objet :

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu la délibération n° 2025-31 du 27 mars 2025 portant adoption des budgets primitifs 2025 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Vu l'état des titres irrécouvrables n° 7412910812 dressé par Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable Limoges et amendes pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée plénière ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable ;

Il précise que l'admission en non-valeur de ces produits a pour effet d'apurer la comptabilité de Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable Limoges et amendes, dont la responsabilité ne se trouve pas dégagée pour autant ;

Monsieur le Vice-président propose l'admission en non-valeur le titre suivant :

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_48ANV-DE

2025-48

Objet :

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Budget principal :

Exercice	N° Titre	Objet	Montant	Motif de la présentation
2023	T-20218-1	Raccordement réseau électrique	630.13 €	RAR inférieur seuil poursuite
		Total	**630.13 €**	

Il indique que les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65 du budget principal.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur le titre suivant :

Budget principal :

Exercice	N° Titre	Objet	Montant	Motif de la présentation
2023	T-20218-1	Raccordement réseau électrique	630.13 €	RAR inférieur seuil poursuite
		Total	**630.13 €**	

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,
Monsieur Georges DARGENTOLLE.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_49AP2024-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant

Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

2025-49

Objet :

FINANCES

ACTUALISATION DE L'AP 2024-01 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, lesquels disposent que *« Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements »* et que *« Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers. » ;*

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 ratifiée par l'article 138 I de la Loi n° 2009-526 du 12 2009, et notamment son article 7, relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Vu les délibérations successives, relatives à la participation du SEHV aux opérations d'éclairage public et de maîtrise de l'énergie ;

Vu la délibération n°2023-28 du 23 mars 2023 portant attribution de subventions ;

Vu la délibération n°2023-75 du 19 octobre 2023 portant attribution de subventions ;

Vu la délibération du 30 janvier 2025 portant attribution de subventions ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_49AP2024-DE

2025-49

Objet :

FINANCES

ACTUALISATION DE L'AP 2024-01 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

Vu la délibération n° 2025-31 du 27 mars 2025 portant adoption des budgets primitifs 2025 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Considérant les opérations sollicitées par les collectivités adhérentes lors de l'élaboration des programmes 2024.

Considérant la nécessité d'actualiser le montant des subventions attribuées au vu de l'état annexé ;

Monsieur le Vice-président propose :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;

- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2024-01 à un total de 893 048.26 €** (- 1 959.83 €) compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;

- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2024 : 242 470.48 € chapitre 204 (inchangé)
Crédits de paiement 2025 : 380 000.00 € chapitre 204 (inchangé)
Crédits de paiement 2026 : 270 577.78 € chapitre 204 (- 1 959.83 €)

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;

- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2024-01 à un total de 893 048.26 €** (- 1 959.83 €) compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;

- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2024 : 242 470.48 € chapitre 204 (inchangé)
Crédits de paiement 2025 : 380 000.00 € chapitre 204 (inchangé)
Crédits de paiement 2026 : 270 577.78 € chapitre 204 (- 1 959.83 €)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,
Monsieur Georges DARGENTOLLE.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_49AP2024-DE

AP N° 2024-01 - Attribution n°1 - Opération 248 - validité 31/12/2026

COMMUNES	Libellés	Références opérations	Références chantiers	Programmes	BP 2024 - AP 2024-01 21/03/2024		DM N°2024-01 AP 2024-01 17/10/2024		ECARTS AU 17/10/2024		BP 2025 - AP 2024-01 30/01/2025		ECARTS AU 30/01/2025		BP 2025 - AP 2024-01 27/03/2025		ECARTS AU 27/03/2025		DM N°2025-01 - AP 2024-01 16/10/2025		ECARTS AU 16/10/2025		MANDATS 2024	MANDATS 2025	MANDATS 2026	Différence AP/CP
					Montants TVX HT	Subventions	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées	Subventions	Subventions	Subventions	
BALLEDENT	MODERNISATION DE VILLAGE	23ECL282	23ECL282ECL1	TN ECP			73 077,99 €	32 885,10 €	32 885,10 €															17 776,57 €		-15 108,53 €
BEAUMONT DU LAC	EXTINCTION COMMUNE	23ECL262	23ECL262ECL1	TN ECP	6 579,09 €	2 960,59 €																	2 552,74 €			-407,85 €
BESSINES SUR GARTEMPE	COFFRET FORRAIN	23RAC067	23RAC067ECL1	TN EXT	3 222,32 €	805,58 €	4 570,15 €	1 142,54 €		336,96 €					5 561,99 €	1 390,50 €		247,96 €								
BESSINES SUR GARTEMPE	ETUDE DE FAISABILITE BOIS & RESEAU DE CHALEUR	2020502	24010037	ENE ESP	12 884,95 €	10 307,96 €																	10 307,96 €			0,00 €
BEYNAC	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL303	22ECL303ECL1	TN ECP	1 883,27 €	847,47 €																	628,34 €			-219,13 €
BLANZAC	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MAIRIE LOGEMENTS COMPLEMENT	2020502-1	22101997	ENE ESP	1 749,15 €	1 399,32 €																	1 399,32 €			0,00 €
BLANZAC	MODERNISATION	22ECL334	22ECL334ECL1	TN ECP			123 599,57 €	55 619,81 €	55 619,81 €																	
BLANZAC	EXTINCTION NOCTURNE	23ECL396	23ECL396ECL1	TN ECP			1 588,17 €	714,68 €	714,68 €																	
BLOND	MISE EN LUMIERE EGLISE (REPORT 2021-AP01)	21ECL036	21ECL036ECL1	TN ECP	5 514,81 €	2 481,67 €																	2 396,94 €			-84,73 €
BLOND	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MAISON MISTRAL	2020502-1	24041054	ENE ESP			2 423,56 €	1 938,85 €	1 938,85 €														1 938,85 €			0,00 €
BOISSEUIL	AMENAGEMENT RUE DE LA TOUR	23ECL303	23ECL303ECL1	TN ECP	16 359,09 €	7 361,59 €																	6 331,43 €			-1 030,16 €
BOISSEUIL	MODERNISATION RUE DE LA TOUR	23ECL317	23ECL317ECL1	TN ECP	2 427,89 €	1 092,55 €																	994,59 €			-97,96 €
BOISSEUIL	ECLAIRAGE TERRAIN TENNIS EXTERIEUR AU CROUZY	24ECL093	24ECL093ECL1	TN ECP			17 279,68 €	7 775,85 €	7 775,85 €															6 621,44 €		-1 154,41 €
BOSMIE L'AIGUILLE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ORANGERIE	2020502-1	24050946	ENE ESP			2 423,56 €	1 938,85 €	1 938,85 €														1 938,85 €			0,00 €
BURGNAC	MODERNISATION DE LA COMMUNE	22ECL413	22ECL413ECL2	TN ECP	62 755,71 €	28 240,07 €																	23 900,76 €			-4 339,31 €
BURGNAC	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ECOLE ET LOGEMENT	2020502-1	24061236	ENE ESP			2 061,83 €	1 649,46 €	1 649,46 €														1 649,46 €			0,00 €
BUSSIERE GALANT	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE	23ECL028	23ECL028ECL1	TN ECP	39 482,26 €	17 767,02 €																	14 451,02 €			-3 316,00 €
BUSSIERE GALANT	STADE PUY CHABROL	23ECL029	23ECL029ECL1	TN ECP	24 719,44 €	11 123,75 €																		9 749,83 €		-1 373,92 €
BUSSIERE GALANT	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - COMPLEXE POLYVALENT	2020502-1	24050942	ENE ESP			4 847,12 €	3 877,70 €	3 877,70 €														3 877,70 €			0,00 €
CC PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - PEPINIERE D'ENTREPRISES	2020502-1	24030462	ENE ESP			2 966,15 €	2 372,92 €	2 372,92 €															2 372,92 €		0,00 €
CC VAL DE VIENNE	ZAE BOURNAZAUD	22LOT003	22LOT003ECL1	TN LOT			17 571,51 €	7 907,18 €	7 907,18 €															7 489,12 €		-418,06 €
CHALUS	MODERNISATION LANTERNE VETUSTE	23ECL092	23ECL092ECL1	TN ECP	84 997,08 €	38 248,69 €																				
CHAMPNETERY	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLE DES FETES	2020502-1	24020388	ENE ESP			2 423,56 €	1 938,85 €	1 938,85 €														1 938,85 €			0,00 €
CHAMPSAC	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - LOCAL COMMERCIAL	2020502-1		ENE ESP			2 061,83 €	1 649,46 €	1 649,46 €															1 649,46 €		0,00 €
CHAPTELAT	AMENAGEMENT RUE SAINT ELOY	23ECL394	23ECL394ECL1	TN ECP	70 373,24 €	31 667,96 €																		28 277,13 €		-3 390,83 €
CHATEAUNEUF LA FORET	STD - SALLE POLYVALENTE	2020502-1		ENE ESP			2 242,70 €	1 794,16 €	1 794,16 €																	
CHATEAUPONSAC	LOTISSEMENT LA LANDE	23LOT005	23LOT005ECL1	TN LOT	7 657,76 €	3 445,99 €																				
COGNAC LA FORET	MODERNISATION STADE	23DM011	23SDM011	ADM EP	27 349,47 €	12 307,26 €																		12 307,26 €		0,00 €
COMPREIGNAC	GROUPE SCOLAIRE - ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS & RESEAU DE CHALEUR (REPORT 2021-AP01)	2020502	2109EE912	ENE ESP	4 715,00 €	3 772,00 €																	3 772,00 €			0,00 €
COMPREIGNAC	STADE DE FOOT	22ECL289	22ECL289ECL1	TN ECP			47 294,00 €	21 282,30 €	21 282,30 €															18 137,45 €		-3 144,85 €
COMPREIGNAC	TRAVAUX MAISON MEDICALE	24ECL082	24ECL082ECL1	TN ECP			18 893,66 €	8 502,15 €	8 502,15 €																	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD LIMOGES LANDOUGE	2020502-1	24081513	ENE ESP			2 604,42 €	2 083,54 €	2 083,54 €															2 083,54 €		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD LIMOGES LES CARMES	2020502-1	24081514	ENE ESP			4 774,77 €	3 819,82 €	3 819,82 €															3 819,82 €		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD LIMOGES LES COUTURES	2020502-1	24081515	ENE ESP			2 966,15 €	2 372,92 €	2 372,92 €															2 372,92 €		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD ANTENNE SAINT JUNIEN	2020502-1		ENE ESP			2 604,42 €	2 083,54 €	2 083,54 €										1 955,63 €	1 564,50 €	-519,04 €					
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD SAINT JUNIEN	2020502-1		ENE ESP			2 966,15 €	2 372,92 €	2 372,92 €										2 126,25 €	1 701,00 €	-671,92 €					
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD EYMOUTIERS	2020502-1		ENE ESP			2 423,56 €	1 938,85 €	1 938,85 €										1 785,00 €	1 428,00 €	-510,85 €					
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD BELLAC	2020502-1		ENE ESP			2 966,15 €	2 372,92 €	2 372,92 €										2 126,25 €	1 701,00 €	-671,92 €					
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD SAINT YRIEIX LA PERCHE	2020502-1		ENE ESP			2 966,15 €	2 372,92 €	2 372,92 €																	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	ETUDE DE FAISABILITE BOIS & RESEAU DE CHALEUR - COLLEGE DE CHALUS	2020502	24020375	ENE ESP			3 409,90 €	2 727,92 €	2 727,92 €																	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	ETUDE DE FAISABILITE BOIS & RESEAU DE CHALEUR - COLLEGE DE LE DORAT	2020502	24020379	ENE ESP			2 795,00 €	2 236,00 €	2 236,00 €															2 236,00 €		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	ETUDE DE FAISABILITE BOIS & RESEAU DE CHALEUR - COLLEGE MAUPASSANT	2020502	24020382	ENE ESP			4 164,55 €	3 331,64 €	3 331,64 €															3 331,64 €		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	ETUDE DE FAISABILITE BOIS & RESEAU DE CHALEUR - COLLEGE DE NEXON	2020502	24020384	ENE ESP			3 465,80 €	2 772,64 €	2 772,64 €															2 772,00 €		-0,64 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	ETUDE DE FAISABILITE BOIS & RESEAU DE CHALEUR - COLLEGE FIRMIN ROZ	2020502	24020387	ENE ESP			2 795,00 €	2 236,00 €	2 236,00 €															2 236,00 €		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	ETUDE DE FAISABILITE BOIS & RESEAU DE CHALEUR - COLLEGE DE AMBAZAC	2020502	23102808	ENE ESP			3 077,20 €	2 461,76 €	2 461,76 €															2 461,76 €		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	ETUDE DE FAISABILITE BOIS & RESEAU DE CHALEUR - COLLEGE DE COUZEIX	2020502	23102809	ENE ESP			3 077,20 €	2 461,76 €	2 461,76 €															2 461,76 €		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	ETUDE DE FAISABILITE BOIS & RESEAU DE CHALEUR - COLLEGE DE SAINT SULPICE LES FEUILLES	2020502	2020502-2-2	ENE ESP			8 352,40 €	6 681,92 €	6 681,92 €																	
COUSSAC BONNEVAL	3 DIAGNOSTICS ENERGETIQUE DE BATIMENT (REPORT 2021-AP01)	2020502-1	2203EE081	ENE ESP	6 424,76 €	5 139,81 €																	5 139,81 €			0,00 €
CROMAC	LE BOURG	21DIS049	21DIS049ECL2	TN EFF	1 888,45 €	849,80 €																		754,22 €		-95,58 €
CROMAC	LE BOURG	21DIS049	21DIS049ECL3	TN EFF	24 699,22 €	6 174,81 €																		6 169,36 €		-5,45 €
CROMAC	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLE COMMUNALE	2020502-1	24020167	ENE ESP	1 880,97 €	1 504,78 €																		1 504,78 €		0,00 €
CUSSAC	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ECOLE MATERNELLE	2020502-1	24010035	ENE ESP	2 061,83 €	1 649,46 €																				
DOMPS	MODERNISATION LED COMMANDE 001 ET 013	23ECL237	23ECL237ECL1	TN ECP			32 690,47 €	14 710,71 €	14 710,71 €															13 232,14 €		-1 478,57 €
EYJEAUX	CANDELABRE SOLAIRE ARRET DE BUS (REPORT 2021-AP01)	21ECL032	21ECL032ECL2	TN ECP	5 196,70 €	2 338,51 €																	2 292,66 €			-45,85 €
EYJEAUX	ECLAIRAGE LAUBAUDIE	23ECL369	23ECL369ECL1	TN ECP	1 882,34 €	847,05 €																				
EYJEAUX	REMPLACEMENT DES SOURCES POSTES 001 & 003	23ECL324	23ECL324ECL1	TN ECP			5 410,24 €	2 434,61 €	2 434,61 €														2 280,66 €			-153,95 €
EYJEAUX	ETUDE DE FAISABILITE BOIS & RESEAU DE CHALEUR - GROUPE SCOLAIRE ET SALLE DES FETES	2020502	24081555	ENE ESP			8 725,99 €	6 980,79 €	6 980,79 €															6 980,79 €		0,00 €
EYMOUTIERS	MODERNISATION D940 ET PLACE	23ECL288	23ECL288ECL1	TN ECP	49 039,14 €	22 067,61 €																		21 188,98 €		-878,63 €
FLAVIGNAC	BORNES MARCHES SALLE DES FETES & SALLE DES ASSOCIATIONS	23ECL286	23ECL286ECL1	TN ECP			8 495,63 €	2 123,91 €	2 123,91 €														1 964,62 €			-159,29 €
FOLLES	MODERNISATION ARMOIRE ECLAIRAGE	23ECL097	23ECL097ECL1	TN ECP			1 873,17 €	842,92 €	842,92 €						2 241,91 €	1 008,86 €		165,94 €								
ISLE	ETUDE DE FAISABILITE BOIS & RESEAU DE CHALEUR - GROUPE SCOLAIRE SE / ECOLE MATERNELLE / PISCINE	2020502	24010040	ENE ESP	6 512,35 €	5 209,88 €																	5 209,88 €			0,00 €
JABREILLES LES BORDES	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MAISON DU RUISSEAU	2020502-1	24061071	ENE ESP			2 423,56 €	1 938,85 €	1 938,85 €														1 938,85 €			0,00 €
JAVERDAT	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE	23ECL093	23ECL093ECL1	TN ECP	2 497,28 €	1 123,78 €																	967,58 €			-156,20 €
JAVERDAT	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MAISON DES ASSOCIATIONS	2020502-1	24030461	ENE ESP			2 061,83 €	1 649,46 €	1 649,46 €														1 649,46 €			0,00 €
LA CHAPELLE MONTBRANDEIX	MODERNISATION BOURG FOUGERAS ET MALARY	24ECL117	24ECL117ECL1	TN ECP			26 795,85 €	12 058,13 €	12 058,13 €																	
LA CROIX SUR GARTEMPE	EXTINCTION NOCTURNE ET MODERNISATION	23ECL239	23ECL239ECL1	TN ECP	9 537,25 €	4 291,76 €																	2 432,30 €			-1 859,46 €
LAURIERE	MODERNISATION BAGNOL	23ECL223	23ECL223ECL1	TN ECP	3 119,95 €	1 403,98 €																	1 394,14 €			-9,84 €
LAURIERE	MODERNISATION VOLONDAT	23ECL224	23ECL224ECL1	TN ECP	4 907,25 €	2 208,26 €																	2 154,38 €			-53,88 €
LAVIGNAC	BORNE MARCHE CIMETIERE	23ECL280	23ECL280ECL1	TN ECP	3 798,51 €	949,63 €																	780,11 €			-169,52 €
LE DORAT	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ECOLE DE MUSIQUE	2020502-1	24020168	ENE ESP	2 966,15 €	2 372,92 €																		2 372,92 €		0,00 €
LE PALAIS SUR VIENNE	LES COMBEAUX - POSTE 2 (REPORT 2021-AP01)	1903E004	1903EE004	TN ECP	51 884,22 €	23 347,90 €																	22 895,80 €			-452,10 €
LE PALAIS SUR VIENNE	MODERNISATION ARMOIRE 020	24ECL010	24ECL010ECL1	TN ECP			26 876,37 €	12 094,37 €	12 094,37 €															11 445,30 €		-649,07 €
LE VIGEN	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLE POLYVALENTE	2020502-1		ENE ESP	2 423,56 €	1 938,85 €																		1 938,85 €		0,00 €
LE VIGEN	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ECOLE PRIMAIRE	2020502-1	24050843	ENE ESP			2 423,56 €	1 938,85 €	1 938,85 €															1 938,85 €		0,00 €
LE VIGEN	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ECOLE MATERNELLE	2020502-1	24050844	ENE ESP			2 423,56 €	1 938,85 €	1 938,85 €															1 938,85 €		0,00 €
LE VIGEN	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - RESTAURANT SCOLAIRE	2020502-1	24050940	ENE ESP			2 061,83 €	1 649,46 €	1 649,46 €															1 649,46 €		0,00 €
LE VIGEN	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - CABINET MEDICAL	2020502-1	24061047	ENE ESP			2 604,42 €	2 083,54 €	2 083,54 €															2 083,54 €		0,00 €
LE VIGEN	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - BIBLIOTHEQUE AGENCE POSTALE	2020502-1	24091930	ENE ESP			1 880,97 €	1 504,78 €	1 504,78 €															1 504,78 €		0,00 €
LE VIGEN	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MAIRIE ANNEXE	2020502-1	24091929	ENE ESP			1 880,97 €	1 504,78 €	1 504,78 €															1 504,78 €		0,00 €
LES GRANDS CHEZEAUX	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MAIRIE	2020502-1	23113137	ENE ESP			2 384,36 €	1 907,49 €	1 907,49 €														1 907,49 €			0,00 €
LINARDS	RENFORCEMENT ORADOUR BAS	22REN032	22REN032ECL1	TN REN	11 103,80 €	11 103,80 €																		8 886,19 €		-2 217,61 €
LINARDS	RENFORCEMENT ORADOUR BAS	22REN032	22REN032ECL2	TN REN	13 733,59 €	13 733,59 €																				
LUSSAC LES EGLISES	MAISON ALIBERT & SALLE POLYVALENTE - DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT (REPORT 2021-AP01)	2020502-1	2203EE087	ENE ESP	4 171,05 €	3 336,84 €																	3 336,84 €			0,00 €
MAGNAC BOURG	ACHAT FESTIF	24DM009	24SDM009	ADM EP			3 548,60 €	532,29 €	532,29 €															532,29 €		0,00 €
MAGNAC LAVAL	GYMNASE - DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT (REPORT 2021-AP01)	Hors marché	20121984	ENE ESP	1 875,00 €	1 500,00 €																	1 500,00 €			0,00 €
MAGNAC LAVAL	LAVAUBLOIS	22SEC010	22SEC010ECL1	TN MOD	2 881,53 €	2 881,53 €																		1 654,16 €		-1 227,37 €
MAGNAC LAVAL	LAVAUBLOIS	22SEC010	22SEC010ECL2	TN MOD	2 698,34 €	2 698,34 €																		508,66 €		-2 189,68 €
MARVAL	BOIS DE LA POUGE	23RAC025	23RAC025ECL2	TN REN	1 743,06 €	1 743,06 €																				
NEUVIC ENTIER	MODERNISATION ECLAIRAGE SALLE DES FETES	24ECL100	24ECL100ECL1	TN ECP			2 221,94 €	999,87 €	999,87 €																	
NEXON	RENOVATION ECLAIRAGE STADE PRINCIPAL DE FOOTBALL	24ECL038	24ECL038ECL1	TN ECP			48 589,58 €	21 865,31 €	21 865,31 €																	
NOUIC	PASSAGE LED	22ECL221	22ECL221ECL2	TN ECP	22 182,16 €	9 981,97 €																		8 304,39 €		-1 677,58 €
PAGEAS	ACHAT FESTIF 2024	24DM001	24SDM001	ADM EP			3 209,00 €	481,35 €	481,35 €															481,35 €		0,00 €
PEYRAT DE BELLAC	DAIGNOSTIC ENERGETIQUE - GROUPE SCOLAIRE	2020502-1		ENE ESP			5 208,84 €	4 167,07 €	4 167,07 €															4 167,07 €		0,00 €
REMPNAT	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLE DES FETES	2020502-1	24040704	ENE ESP			2 423,56 €	1 938,85 €	1 938,85 €														1 938,85 €			0,00 €
ROCHECHOUART	STD - GROUPE SCOLAIRE H.REEVES ET ECOLE LES TILLEULS	2020502-1	24040700	ENE ESP			1 880,97 €	1 504,78 €	1 504,78 €															1 504,78 €		0,00 €
ROCHECHOUART	ETUDE DE FAISABILITE BOIS & RESEAU DE CHALEUR - GROUPE SCOLAIRE H.REEVES	2020502	24040703	ENE ESP			7 574,45 €	6 059,56 €	6 059,56 €															6 059,56 €		0,00 €
SAILLAT SUR VIENNE	MODERNISATION LANTERNES SALLE DES FETES	22ECL201	22ECL201ECL1	TN ECP	7 920,14 €	3 564,06 €																	2 866,82 €			-697,24 €
SAILLAT SUR VIENNE	AMENAGEMENT DU BOURG	23ECL352	23ECL352ECL1	TN ECP	88 501,28 €	39 825,58 €																		29 577,35 €		-10 248,23 €
SAILLAT SUR VIENNE	BORNE MARCHE	23ECL353	23ECL353ECL1	TN ECP	8 158,10 €	2 039,52 €																		1 779,91 €		-259,61 €
SAILLAT SUR VIENNE	LOCATION FESTIF 2025	23DM010	23SDM010	ADM EP			7 068,26 €	1 060,24 €	1 060,24 €																	
SAINT AMAND MAGNAZEIX	PLACE DU CHAMP DE FOIRE	23ECL276	23ECL276ECL1	TN ECP			15 128,50 €	6 807,83 €	6 807,83 €																	
SAINT BRICE SUR VIENNE	LOCATION FESTIF 2025	23DM007	23SDM007	ADM EP			1 146,00 €	171,90 €	171,90 €																	
SAINT BRICE SUR VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - LOGEMENT LA POSTE	2020502-1	24040819	ENE ESP			2 423,56 €	1 938,85 €	1 938,85 €														1 938,85 €			0,00 €
SAINT DENIS DES MURS	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ANCIENNE POSTE	2020502-1	24020292	ENE ESP	2 604,42 €	2 083,54 €																		2 083,54 €		0,00 €
SAINT DENIS DES MURS	RENF LES TILLEULS	23REN016	23REN016ECL1	TN REN			12 225,50 €	12 225,50 €	12 225,50 €																	
SAINT DENIS DES MURS	RENF LES TILLEULS	23REN016	23REN016ECL2	TN REN			2 886,18 €	2 886,18 €	2 886,18 €																	
SAINT GENCE	MODERNISATION ARMOIRE 028	23ECL061	23ECL061ECL1	TN ECP			64 475,81 €	29 014,12 €	29 014,12 €														23 015,70 €			-5 998,42 €
SAINT GENCE	EXTINCTION NOCTURNE	23ECL106	23ECL106ECL1	TN ECP			25 156,30 €	11 320,33 €	11 320,33 €															4 060,35 €		-7 259,98 €

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_49AP2024-DE

SAINT HILAIRE LA TREILLE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - LOGEMENTS	2020502-1		ENE ESP			2 604,42 €	2 083,54 €	2 083,54 €													15 311,62 €		-172,57 €
SAINT JUST LE MARTEL	AJOUT POINT LUMINEUX TENNIS STABILISE	24ECL026	24ECL026ECL1	TN ECP			10 348,52 €	4 656,83 €	4 656,83 €															
SAINT LAURENT SUR GORRE	MISE EN PLACE DE L'EXTINCTION NOCTURNE	22ECL144	22ECL144ECL1	TN ECP			34 409,31 €	15 484,19 €	15 484,19 €															
SAINT LAURENT SUR GORRE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLE DES FETES	2020502-1	24061046	ENE ESP			2 061,83 €	1 649,46 €	1 649,46 €												1 649,46 €		0,00 €
SAINT LEGER LA MONTAGNE	EXTINCTION	22ECL275	22ECL275ECL1	TN ECP	8 800,42 €	3 960,19 €															3 695,80 €		-264,39 €
SAINT LEONARD DE NOBLAT	LOTISSEMENT PARC DE BOUSSAC	23LOT001	23LOT001ECL1	TN LOT			11 209,25 €	5 044,16 €	5 044,16 €															
SAINT MARTIN LE VIEUX	MODERNISATION DU BOURG ET LOT POUIEX	23ECL162	23ECL162ECL1	TN ECP	54 743,90 €	24 634,75 €															17 983,82 €		-6 650,93 €
SAINT MEARD	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ECOLE ET MAIRIE	2020502-1	24061065	ENE ESP			4 485,39 €	3 588,31 €	3 588,31 €												3 588,31 €		0,00 €
SAINT PARDOUX-LE-LAC	MODERNISATION CLOS DES CERISIERS	22ECL231	22ECL231ECL1	TN ECP			10 317,97 €	4 643,09 €	4 643,09 €													4 502,55 €		-140,54 €
SAINT PARDOUX-LE-LAC	MODERNISATION LE COUX	24ECL182	24ECL182ECL1	TN ECP			2 654,87 €	1 194,69 €	1 194,69 €															
SAINT PRIEST SOUS AIXE	ZAE BOURNAZAUD	22LOT003	22LOT003ECL1	TN LOT	14 915,07 €	6 711,78 €	0,00 €	0,00 €		-6 711,78 €														
SAINT PRIEST SOUS AIXE	REMPLACEMENT PLACE POUR PLACE	22ECL116	22ECL116ECL1	TN ECP			43 532,26 €	19 589,51 €	19 589,51 €		55 210,31 €	20 703,87 €		1 114,36 €								20 703,87 €		0,00 €
SAINT PRIEST SOUS AIXE	NOUVEAU POINT LUMINEUX EGLISE	22ECL119	22ECL119ECL1	TN ECP			1 801,29 €	810,58 €	810,58 €												801,79 €		-8,79 €
SAINT PRIEST SOUS AIXE	REMPLACEMENT ENSEMBLE ECLAIRAGE A21 012	24ECL098	24ECL098ECL1	TN ECP			1 932,56 €	869,65 €	869,65 €												697,55 €		-172,10 €
SAINT PRIEST TAURION	PROGRAMME RENOUVELLEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC 3EM (REPORT 2021-AP01)	21ECL024	21ECL024ECL1	TN ECP	58 615,64 €	26 377,04 €															23 238,76 €		-3 138,28 €
SAINT PRIEST TAURION	2 POINTS LUMINEUX SUPPLEMENTAIRES	23ECL076	23ECL076ECL1	TN ECP	4 474,79 €	2 013,66 €															1 731,39 €		-282,27 €
SAINT SULPICE LES FEUILLES	GYMNASE - ETUDE DE FAISABILITE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE (REPORT 2021-AP01)	Hors marché	21030168	ENE ESP	7 013,00 €	5 610,40 €																		
SAINT SULPICE LES FEUILLES	MODERNISATION COMMANDES RADIOLITE	22ECL177	22ECL177ECL1	TN ECP	2 498,62 €	1 124,38 €																977,72 €		-146,66 €
SAINT SULPICE LES FEUILLES	POSE D'HORLOGES ASTRO	23ECL377	23ECL377ECL1	TN ECP	27 409,17 €	12 334,13 €															6 897,04 €			-5 437,09 €
SAINT SYLVESTRE	LACOMBE (REPORT 2021-AP01)	1910R010	2102TV001	TN REN	5 812,90 €	5 812,90 €																5 801,88 €		-11,02 €
SAINT SYLVESTRE	LACOMBE (REPORT 2021-AP01)	1910R010	2102TE003	TN REN	10 660,77 €	10 660,77 €															10 644,63 €			-16,14 €
SAUVIAT SUR VIGE	DIAGNOSTIQUE ENERGETIQUE - POSTE	2020502-1	24030645	ENE ESP			2 423,56 €	1 938,85 €	1 938,85 €													1 938,85 €		0,00 €
SAUVIAT SUR VIGE	ETUDE DE FAISABILITE BOIS & RESEAU DE CHALEUR	2020502	23113026	ENE ESP			7 253,40 €	5 802,72 €	5 802,72 €															
SOLIGNAC	ETUDE DE FAISABILITE GEOTHERMIE	2020502	24010039	ENE ESP	7 322,90 €	5 858,32 €															5 858,32 €			0,00 €
SOLIGNAC	STD - POLE JEUNESSE EXTENSION BATIMENT	2020502-1	23113013	ENE ESP			2 028,49 €	1 622,79 €	1 622,79 €													1 622,79 €		0,00 €
SOLIGNAC	STD - POLE JEUNESSE BATIMENT EXISTANT	2020502-1	23113011	ENE ESP			2 918,18 €	2 334,54 €	2 334,54 €															
SUSSAC	MODERNISATION LED	23ECL104	23ECL104ECL1	TN ECP			4 727,23 €	2 127,25 €	2 127,25 €													1 897,43 €		-229,82 €
THOURON	EXTENSION BOULODROME TRANCHE 2	24RAC026	24RAC026ECL1	TN EXT			4 389,52 €	1 975,28 €	1 975,28 €															
VEYRAC	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - LOCAL	2020502-1	24071322	ENE ESP			1 880,97 €	1 504,78 €	1 504,78 €															
					923 230,11 €	456 838,41 €	867 892,71 €	444 572,68 €	443 430,14 €	-6 374,82 €	55 210,31 €	20 703,87 €	0,00 €	1 114,36 €	7 803,90 €	2 399,36 €	0,00 €	413,90 €	7 993,13 €	6 394,50 €	0,00 €	-2 373,73 €	242 470,48 €	326 720,53 €	0,00 €	-88 700,09 €

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_50AP2025-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant

Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

2025-50

Objet :

FINANCES

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : ACTUALISATION DE L'AP 2025-01

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, lesquels disposent que *« Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements »* et que *« Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers. » ;*

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 ratifiée par l'article 138 I de la Loi n° 2009-526 du 12 2009, et notamment son article 7, relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Vu les délibérations successives, relatives à la participation du SEHV aux opérations d'éclairage public et de maîtrise de l'énergie ;

Vu la délibération n°2023-28 du 23 mars 2023 portant attribution de subventions ;

Vu la délibération n°2023-75 du 19 octobre 2023 portant attribution de subventions ;

Vu la délibération n° 2025-31 du 27 mars 2025 portant adoption des budgets primitifs 2025 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_50AP2025-DE

2025-50

Objet :

FINANCES

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : ACTUALISATION DE L'AP 2025-01

Considérant les opérations sollicitées par les collectivités adhérentes lors de l'élaboration des programmes 2025.

Considérant la nécessité d'actualiser le montant des subventions attribuées au vu de l'état annexé ;

Monsieur le Vice-président propose :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;
- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2025-01 à un total de 1 166 261.77 €** (+ 412 899.67 €) compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;
- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2025 : 500 000.00 € chapitre 204 (+ 120 000 €)
Crédits de paiement 2026 : 333 033.48 € chapitre 204 (+ 143 033.48 €)
Crédits de paiement 2027 : 333 228.29 € chapitre 204 (+ 149 866.19 €)

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;
- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2025-01 à un total de 1 166 261.77 €** (+ 412 899.67 €) compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;
- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2025 : 500 000.00 € chapitre 204 (+ 120 000 €)
Crédits de paiement 2026 : 333 033.48 € chapitre 204 (+ 143 033.48 €)
Crédits de paiement 2027 : 333 228.29 € chapitre 204 (+ 149 866.19 €)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,
Monsieur Georges DARGENTOLLE.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_50AP2025-DE

AP N° 2025-01 - Attribution n°1 - Opération 249 - validité 31/12/2027

COMMUNES	Libellés	Références opérations	Références chantiers	Programmes	BP 2025 - AP 2025-01 27/03/2025		DM N°2025-01 AP 2025-01 16/10/2025		ECARTS AU 16/10/2025		BP 2026 - AP 2025-01 XX/XX/XXXX		ECARTS AU XX/XX/XXXX		MANDATS 2025	MANDATS 2026	MANDATS 2027	Différence AP/CP
					Montants TVX HT	Subventions	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées	Montants TVX HT	Subventions	Besoins nouveaux	Subventions modifiées	Subventions	Subventions	Subventions	
AIXE SUR VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE GYMNASE CHAZELAS	2020S02-1	24102244	ENE ESP	2 423,56 €	1 938,85 €									1 938,85 €			0,00 €
ARNAC LA POSTE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE MAIRIE/SALLE DES FETES	2024S10-1	25030410	ENE ESP	3 725,00 €	2 980,00 €												
ARNAC LA POSTE	ETUDE FAISABILITE GEOTHERMIE	2024S10-2		ENE ESP	8 375,00 €	6 700,00 €												
BALLEDENT	MODERNISATION VILLAGE	24ECL309	24ECL309ECL1	TN ECP			6 358,85 €	2 861,48 €	2 861,48 €									
BERNEUIL	COUPURE NOCTURE DES VILLAGES	24DM010	24SDM010	ENE ESP	6 948,34 €	3 126,75 €									3 126,75 €			0,00 €
BESSINES SUR GARTEMPE	STADE DE MORTEROLLES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES	22ECL193	22ECL193ECL2	TN ECP	15 295,56 €	6 883,00 €												
BESSINES SUR GARTEMPE	AMENAGEMENT DE LA RUE JEAN BAPTISTE BETOUT	25ECL023	25ECL023ECL2	TN ECP			18 409,89 €	6 443,46 €	6 443,46 €									
BESSINES SUR GARTEMPE	EXTENSION BASE SPORT NATURE	25RAC005	25RAC005ECL1	TN EXT			11 921,68 €	4 172,59 €	4 172,59 €									
BOISSEUIL	POSE LANTERNES SUR PBA ALL MOUSNIER BUISSION	23ECL323	23ECL323ECL1	TN ECP	5 054,47 €	2 274,51 €									1 895,99 €			-378,52 €
BOISSEUIL	POSE D'UNE LANTERNE SUR PBA ABRI VOYAGEURS	24ECL024	24ECL024ECL1	TN ECP	721,35 €	324,61 €	0,00 €	0,00 €		-324,61 €								
BUSSIERE GALANT	VERIFICATION TENUE DES MATS STADE HERMELINE	24ECL219	24ECL219ECL1	TN ECP	6 200,27 €	2 790,12 €												
BUSSIERE GALANT	MODERNISATION STADE HERMELINE AVEC REMPL DES MATS	25ECL075	25ECL075ECL1	TN ECP			102 687,43 €	46 209,34 €	46 209,34 €									
CC ELAN	EXTENSION ELAN LAC DU PONT A LAGE	24RAC046	24RAC046ECL1	TN EXT	11 075,05 €	3 876,27 €	15 450,48 €	5 407,67 €		1 531,40 €								
CC ELAN	AMENAGEMENT LA LANDE DU BREUIL	25ECL048	25ECL048ECL1	TN ECP			2 156,23 €	754,68 €	754,68 €									
CC ELAN	AMENAGEMENT LA LANDE DU BREUIL	25ECL048	25ECL048ECL1	TN ECP			21 363,23 €	7 477,13 €	7 477,13 €									
CC PORTES DE VASSIVIERE	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS GYMNASE	2024S10		ENE ESP			3 500,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €									
CC VAL DE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE SIEGE	2020S02-1	24102301	ENE ESP	2 061,83 €	1 649,46 €									1 649,46 €			0,00 €
CC VAL DE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE POLE JEUNESSE	2024S10-1		ENE ESP	3 744,48 €	2 995,58 €	0,00 €	0,00 €		-2 995,58 €								
CC VAL DE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE COMPLEXE SPORTIF	2024S10-1		ENE ESP	3 974,48 €	3 179,58 €	0,00 €	0,00 €		-3 179,58 €								
CHALUS	MODERNISATION LED PHASE 1 LANT RESIDENTIELLES	24ECL221	24ECL221ECL1	TN ECP	27 828,32 €	12 522,74 €									11 830,32 €			-692,42 €
CHALUS	BOUCHETORT (REPORT 2022-AP01)	21SEC013	21SEC013ECL1	TN MOD	5 979,79 €	5 979,79 €									5 484,77 €			-495,02 €
CHALUS	BOUCHETORT (REPORT 2022-AP01)	21SEC013	21SEC013ECL2	TN MOD	8 047,71 €	8 047,71 €									7 664,48 €			-383,23 €
CHALUS	SEMLIM (REPORT 2022-AP01)	21SEC040	21SEC040ECL2	TN MOD	4 214,46 €	3 500,00 €									3 500,00 €			0,00 €
CHALUS	CREATION ECLAIRAGE STADE DE FOOTBALL	24ECL224	24ECL224ECL1	TN ECP			74 011,79 €	33 305,30 €	33 305,30 €									
CHAMBORET	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MAISON PELLECHEVENT	2020S02-1	24102206	ENE ESP	1 880,97 €	1 504,78 €									1 504,78 €			0,00 €
CHAMPSAC	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ECOLE	2024S10		ENE ESP			1 862,50 €	1 490,00 €	1 490,00 €									
CHERONNAC	MODERNISATION DES LANTERNES	23ECL091	23ECL091ECL1	TN ECP	56 217,13 €	25 297,71 €												
CIEUX	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - LOCAL COMMERCIAL LOGEMENT	2024S10		ENE ESP			1 862,50 €	1 490,00 €	1 490,00 €									
COGNAC LA FORET	LE QUEYROIX (REPORT 2022-AP01)	21REN008	21REN008ECL1	TN REN	4 873,81 €	4 873,81 €												
COGNAC LA FORET	LE QUEYROIX (REPORT 2022-AP01)	21REN008	21REN008ECL2	TN REN	5 670,64 €	5 670,64 €												
COMPREIGNAC	EPHAD MUTUALITE FRANCAISE	23RAC052	23RAC052ECL1	TN REN			5 186,16 €	5 186,16 €	5 186,16 €									
COMPREIGNAC	EPHAD MUTUALITE FRANCAISE	23RAC052	23RAC052ECL2	TN REN			8 644,94 €	8 644,94 €	8 644,94 €									
COMPREIGNAC	EPHAD MUTUALITE FRANCAISE	23RAC052	23RAC052ECL3	TN EXT			26 697,92 €	9 344,27 €	9 344,27 €									
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	COLLEGE DE BESSINES-ETUDE DE FAISABILITE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR (REPORT 2022 - AP01)	2020S02	22112751	ENE ESP	2 909,20 €	2 327,36 €												
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD ANTENNE PIERRE BUFFIERE	2024S10		ENE ESP			1 785,00 €	1 428,00 €	1 428,00 €									
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD CENTRE NANTIAT	2424S10		ENE ESP			1 785,00 €	1 428,00 €	1 428,00 €									
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD ANTENNE SAINT SULPICE LES FEUILLES	2024S10		ENE ESP			1 955,63 €	1 564,50 €	1 564,50 €									
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD CHATEAUPONSAC	2024S10		ENE ESP			1 955,63 €	1 564,50 €	1 564,50 €									
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD SAINT GERMAIN LES BELLES	2024S10		ENE ESP			1 955,63 €	1 564,50 €	1 564,50 €									
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD SAINT LEONARD DE NOBLAT	2024S10		ENE ESP			1 955,63 €	1 564,50 €	1 564,50 €									
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MDD MEZIERES SUR ISSOIRE	2024S10		ENE ESP			1 955,63 €	1 564,50 €	1 564,50 €									
CUSSAC	MODERNISATION DU STADE DE FOOTBALL PHASE 1	24ECL187	24ECL187ECL1	TN ECP	30 001,52 €	13 500,68 €									13 492,95 €			-7,73 €
DOURNAZAC	MODERNISATION LEDS VILLAGES	24ECL121	24ECL121ECL1	TN ECP			55 678,89 €	25 055,50 €	25 055,50 €									
EYBOULEUF	MODERNISATION ECLAIRAGE	23ECL094	23ECL094ECL1	TN ECP			10 683,97 €	4 807,79 €	4 807,79 €									
EYJEAUX	PASSAGE SOURCES LEDS LOT FONTAINE CAILLAUD	24ECL329	24ECL329ECL1	TN ECP	3 708,34 €	1 668,75 €												
EYMOUTIERS	COUEGNIAS	23SEC022	23SEC022ECL1	TN MOD	2 844,50 €	2 844,50 €												
EYMOUTIERS	MODERNISATION POINT ECLAIRAGE	24ECL321	24ECL321ECL2	TN ECP			45 592,00 €	20 516,40 €	20 516,40 €									
EYMOUTIERS	VIALLE DE LOMBRE	24SEC013	24SEC013ECL1	TN MOD			1 801,69 €	1 801,69 €	1 801,69 €									
EYMOUTIERS	VIALLE DE LOMBRE	24SEC013	24SEC013ECL2	TN MOD			2 050,40 €	1 750,00 €	1 750,00 €									
FEYTIAT	MODERNISATION STADE COUDERC	25ECL068	25ECL068ECL2	TN ECP			56 578,60 €	25 460,37 €	25 460,37 €									
FROMENTAL	MODERNISATION LE PUYMAUD	24ECL188	24ECL188ECL1	TN ECP			4 391,45 €	1 976,15 €	1 976,15 €									
GLANDON	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU	2020S02	23102966	ENE ESP			5 549,95 €	4 439,96 €	4 439,96 €									
LA GENEYTOUSE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MAIRIE SALLE DES FETES	2024S10		ENE ESP			1 862,50 €	1 490,00 €	1 490,00 €									
LAURIERE	MODERNISATION VILLAGE GRAND ET PETIT BOISGIRAUD	24ECL254	24ECL254ECL1	TN ECP			11 476,86 €	5 164,59 €	5 164,59 €									
LE CHALARD	MODERNISATION LED LE BOURG GROS NOYER ET LA GARE	23ECL358	23ECL358ECL1	TN ECP	57 439,09 €	25 847,59 €												
LE DORAT	MODERNISATION PHASE 2	23ECL196	23ECL196ECL1	TN ECP	266 647,64 €	119 991,44 €												
LE PALAIS SUR VIENNE	VOIE VERTE	24ECL304	24ECL304ECL1	TN ECP	61 140,14 €	27 513,07 €												
LE VIGEN	PHASE 1 MODERNISATION LEDS LANT CENTRE BOURG	24ECL159	24ECL159ECL2	TN ECP	27 786,23 €	12 503,80 €												
LE VIGEN	PHASE 1 MODERNISATION LEDS LANT CENTRE BOURG	24ECL159	24ECL159ECL3	TN ECP	18 404,62 €	8 282,08 €												
LE VIGEN	PHASE 1 MODERNISATION LEDS LANT CENTRE BOURG	24ECL159	24ECL159ECL4	TN ECP	15 062,39 €	6 778,07 €												
LE VIGEN	CANDELABRE AERIEN POTEAU BETON (REPORT 2022-AP01)	22ECL017	22ECL017ECL1	TN ECP	1 402,23 €	631,00 €												
LES SALLES LAVAUGUYON	MODERNISATION DES AMPOULES	24ECL079	24ECL079ECL1	TN ECP	15 168,54 €	6 825,84 €									5 928,84 €			-897,00 €
LINARDS	MONTAIGUT	24SEC011	24SEC011ECL1	TN MOD	3 433,25 €	3 433,25 €												
LINARDS	MONTAIGUT	24SEC011	24SEC011ECL2	TN MOD	2 822,00 €	2 822,00 €												
LUSSAC LES EGLISES	MODERNISATION DE L'AVENUE PRINCIPAL	22ECL146	22ECL146ECL1	TN ECP	13 737,74 €	6 181,98 €									5 225,95 €			-956,03 €
LUSSAC LES EGLISES	BOURG EGLISE	23REN009	23REN009ECL1	TN REN			8 534,92 €	8 534,92 €	8 534,92 €									
LUSSAC LES EGLISES	BOURG EGLISE	23REN009	23REN009ECL2	TN REN			11 116,62 €	11 116,62 €	11 116,62 €									
MAGNAC BOURG	ECLAIRAGE DEVANT LE NOUVEAU DOJO	24ECL130	24ECL130ECL1	TN ECP	6 829,19 €	3 073,13 €									2 581,65 €			-491,48 €
MAGNAC LAVAL	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE LOGEMENTS ECOLE	2024S10-1		ENE ESP	5 208,84 €	4 167,07 €												
MAILHAC SUR BENAIZE	MONDON	23SEC032	23SEC032ECL1	TN MOD	2 074,61 €	2 074,61 €												
MAILHAC SUR BENAIZE	MONDON	23SEC032	23SEC032ECL2	TN MOD	1 749,88 €	1 749,88 €												
MARVAL	MOD DU PARC ECLAIRAGE PUBLIC 61PL7 HORLOGES	24ECL299	24ECL299ECL1	TN ECP	53 523,97 €	24 085,79 €												
MARVAL	SECU MOURIOL	23SEC036	23SEC036ECL1	TN MOD	1 752,96 €	1 752,96 €												
MARVAL	SECU MOURIOL	23SEC036	23SEC036ECL2	TN MOD	1 271,32 €	1 271,32 €												
MARVAL	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - 2 LOGEMENTS	2024S10		ENE ESP			3 400,00 €	2 720,00 €	2 720,00 €									
MOISSANES	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - LOGEMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE	2024S10	25061186	ENE ESP			1 700,00 €	1 360,00 €	1 360,00 €									
NANTIAT	CARREFOUR DE LA RUE DES VIGNES	24ECL133	24ECL133ECL3	TN ECP	4 739,66 €	2 132,85 €									2 128,06 €			-4,79 €
NEUVIC ENTIER	REMPLACEMENT LED COMMANDE BOURG	23ECL022	23ECL022ECL1	TN ECP	27 065,58 €	12 179,51 €												
NEUVIC ENTIER	MODERNISATION DE LANTERNE	24ECL202	24ECL202ECL1	TN ECP	1 925,56 €	866,50 €												
NEUVIC ENTIER	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE ANCIEN PRESBYTERE	2024S10-1		ENE ESP	1 862,50 €	1 490,00 €												

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_50AP2025-DE

NEDDE	AMENAGEMENT DU BOURG	24ECL107	24ECL107ECL1	TN ECP	4 231,72 €	1 904,28 €												
NEDDE	AMENAGEMENT DU BOURG	24ECL107	24ECL107ECL2	TN ECP			89 362,98 €	40 213,34 €	40 213,34 €									
NEDDE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - RESTAURANT SCOLAIRE	2024S10	25040649	ENE ESP			1 700,00 €	1 360,00 €	1 360,00 €									
NEXON	ETUDE FAISABILITE GEOTHERMIE GYMNASE	2024S10-2	25040553	ENE ESP	7 100,00 €	5 680,00 €									5 680,00 €			0,00 €
ORADOUR SUR GLANE	ETUDE FAISABILITE GEOTHERMIE GROUPE SCOLAIRE/RAM/BIBLIOTHEQUE	2024S10-2		ENE ESP	9 250,00 €	7 400,00 €												
PANAZOL	REMPLACEMENT NERGIVORE VILLAGES	24DM004	24SDM004	ADM EP	20 165,77 €	9 074,60 €									9 074,60 €			0,00 €
PANAZOL	MODERNISATION RUE LANGEVIN KLEBBER MARCEAU	24DM005	24SDM005	ADM EP	17 736,30 €	7 981,34 €									7 248,91 €			-732,43 €
PANAZOL	MODERNISATION SECTEUR VERT ET BLEU	24DM006	24SDM006	ADM EP	114 982,55 €	51 742,15 €									51 742,15 €			0,00 €
PANAZOL	REMPLACEMENT LUMINAIRES DIVERS RUES	24DM007	24SDM007	ADM EP	77 745,96 €	34 985,68 €									25 234,54 €			-9 751,14 €
PANAZOL	MODERNISATION D500	24DM008	24SDM008	ADM EP	110 791,31 €	49 856,09 €									49 856,09 €			0,00 €
PANAZOL	MODERNISATION RD941	24DM003	24SDM003	ADM EP			59 659,05 €	26 846,57 €	26 846,57 €									
PEYRAT LE CHÂTEAU	SECU LA VIALLE	24SEC020	24SEC020ECL1	TN MOD	5 289,20 €	5 289,20 €												
PEYRAT LE CHÂTEAU	SECU LA VIALLE	24SEC020	24SEC020ECL2	TN MOD	3 498,26 €	3 498,26 €												
PIERRE BUFFIERE	CREATION ECLAIRAGE ALLEE HALLE COUVERTE	24ECL297	24ECL297ECL1	TN ECP	12 438,64 €	5 597,39 €												
RILHAC RANCON	MODERNISATION DE LA COMMANDE 034 LALLEUE	24ECL068	24ECL068ECL1	TN ECP	11 272,16 €	5 072,47 €												
RILHAC RANCON	RAJOUT DE POINT LUMINEUX	24ECL245	24ECL245ECL1	TN ECP	3 448,67 €	1 551,90 €												
RILHAC RANCON	ETUDE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS GROUPE SCOLAIRE	2024S10-2	25071247	ENE ESP	4 000,00 €	3 200,00 €	9 475,00 €	7 580,00 €		4 380,00 €								
RILHAC RANCON	STADE D'HONNEUR	22ECL281	22ECL281ECL1	TN ECP			72 988,23 €	32 844,70 €	32 844,70 €									
SAILLAT SUR VIENNE	MODERNISATION DU BOURG	24ECL249	24ECL249ECL1	TN ECP	45 627,04 €	20 532,17 €												
SAILLAT SUR VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MAIRIE LOGEMENT ASSOICATION	2024S10	25050744	ENE ESP			1 862,50 €	1 490,00 €	1 490,00 €									
SAILLAT SUR VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLE DES FETES RESTAURANT SCOLAIRE	2024S10	25050745	ENE ESP			2 460,00 €	1 968,00 €	1 968,00 €									
SAILLAT SUR VIENNE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ECOLE	2024S10	25050746	ENE ESP			5 425,00 €	4 340,00 €	4 340,00 €									
SAINT AMAND MAGNAZEIX	MODERNISATION LED 002 029 004	23ECL273	23ECL273ECL1	TN ECP	15 504,13 €	6 976,86 €												
SAINT BONNET DE BELLAC	RENF BEZEAU	23REN014	23REN014ECL1	TN REN	2 186,47 €	2 186,47 €												
SAINT BONNET DE BELLAC	RENF BEZEAU	23REN014	23REN014ECL2	TN REN	5 048,33 €	5 048,33 €												
SAINT BONNET DE BELLAC	JAPELOUP	24SEC021	24SEC021ECL1	TN MOD			4 804,50 €	4 804,50 €	4 804,50 €									
SAINT BONNET DE BELLAC	JAPELOUP	24SEC021	24SEC021ECL2	TN MOD			6 099,65 €	6 099,65 €	6 099,65 €									
SAINT BRICE SUR VIENNE	LOCATION FESTIF 2024	24DM011	24SDM011	ADM EP	2 400,00 €	360,00 €												
SAINT CYR	LA TRONCHAISE	23SEC033	23SEC033ECL1	TN MOD	2 451,15 €	2 451,15 €												
SAINT CYR	LA TRONCHAISE	23SEC033	23SEC033ECL2	TN MOD	3 109,28 €	3 109,28 €												
SAINT DENIS DES MURS	RENF LES TILLEULS	23REN016	23REN016ECL3	TN EXT	14 519,72 €	6 533,88 €												
SAINT JEAN LIGOURE	RENFO POSTE LE BOURG	23REN021	23REN021ECL2	TN REN	7 066,14 €	7 066,14 €												
SAINT JUNIEN LES COMBES	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE LOGEMENT	2024S10-1		ENE ESP	1 700,00 €	1 360,00 €												
SAINT JUST LE MARTEL	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE RESTAURANT SCOLAIRE	2024S10-1	25030413	ENE ESP	2 025,00 €	1 620,00 €									1 620,00 €			0,00 €
SAINT JUST LE MARTEL	ETUDE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS + RESEAU CHALEUR ECOLE MATERNELLE	2020S02-2	24102077	ENE ESP	9 363,25 €	7 490,60 €									7 490,60 €			0,00 €
SAINT MARTIN LE MAULT	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE SALLE DES FETES ET LOGEMENT	2020S02-1	24102319	ENE ESP	2 423,56 €	1 938,85 €									1 938,85 €			0,00 €
SAINT MAURICE LES BROUSSES	MODERNISATION PHASE 2 REMPL LAMPES ET LANTERNES	24ECL210	24ECL210ECL1	TN ECP	41 163,08 €	18 523,38 €												
SAINTE MARIE DE VAUX	MODERNISATION DU PARC ECLAIRAGE PUBLIC	23ECL269	23ECL269ECL1	TN ECP	59 874,73 €	26 943,63 €												
SAINT OUEN SUR GARTEMPE	EXTINCTION 012 ET 018	25ECL088	25ECL088ECL1	TN ECP			1 845,25 €	645,84 €	645,84 €									
SAINT PRIEST LIGOURE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ESPACE KILSTEIT	2024S10		ENE ESP			1 862,50 €	1 490,00 €	1 490,00 €									
SAINT SULPICE LAURIERE	MODERNISATION RUE DES QUATRE VENTS	25ECL087	25ECL087ECL1	TN ECP			8 667,08 €	3 033,48 €	3 033,48 €									
SAUVIAT SUR VIGE	REMPLACEMENT DE TOUS LES MATS EN BOIS LOT LA LANDE	24ECL322	24ECL322ECL1	TN ECP			25 416,80 €	11 437,56 €	11 437,56 €									
SAUVIAT SUR VIGE	REMPLACEMENT DES LUMINAIRES RUES DU 19 MARS	24ECL323	24ECL323ECL1	TN ECP			39 684,48 €	17 858,02 €	17 858,02 €									
SUSSAC	TELEGESTION STADE	25ECL062	25ECL062ECL1	TN ECP			1 841,54 €	644,54 €	644,54 €									
TERSANNES	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLE POLYVALENTE	2024S10	25030416	ENE ESP			1 700,00 €	1 360,00 €	1 360,00 €									
VAL D'OIRE ET GARTEMPE	MAISON NEUVE	21SEC034	21SEC034ECL1	TN MOD	663,45 €	663,45 €												
VAL D'OIRE ET GARTEMPE	MAISON NEUVE	21SEC034	21SEC034ECL2	TN MOD	892,35 €	892,35 €												
VAL D'OIRE ET GARTEMPE	BOURG (REPORT 2022-AP01)	21SEC026	21SEC026ECL1	TN MOD	1 856,90 €	1 856,90 €									1 636,23 €			-220,67 €
VAL D'OIRE ET GARTEMPE	BOURG (REPORT 2022-AP01)	21SEC026	21SEC026ECL2	TN MOD	2 677,61 €	2 677,61 €									2 479,05 €			-198,56 €
VERNEUIL SUR VIENNE	PASSAGE LED DE LUMINAIRE DE TYPE BOULE	24DM012	24SDM012	ADM EP	21 489,25 €	9 670,16 €												
VERNEUIL SUR VIENNE	EXTINCTION 3 COMMANDES EP	24DM013	24SDM013	ADM EP	2 307,00 €	1 038,15 €												
VEYRAC	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE SALLE MOYENNE MAS MARTIN	2020S02-1	24102245	ENE ESP	1 880,97 €	1 504,78 €									1 504,78 €			0,00 €
VICQ SUR BREUILH	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE LOGEMENT	2024S10-1	25030282	ENE ESP	1 700,00 €	1 360,00 €												
VIDEIX	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE LOGEMENTS	2024S10-1	25030256	ENE ESP	1 862,50 €	1 490,00 €									1 360,00 €			-130,00 €
VILLEFAVARD	LA SOLITUDE	24SEC010	24SEC010ECL1	TN MOD	4 323,49 €	4 323,49 €												
VILLEFAVARD	LA SOLITUDE	24SEC010	24SEC010ECL2	TN MOD	8 984,39 €	7 000,00 €												
VILLEFAVARD	MODERNISATION KIT RETROFIT LED	24ECL358	24ECL358ECL1	TN ECP	30 667,03 €	13 800,17 €												
					1 510 541,08 €	753 362,10 €	868 734,16 €	426 475,71 €	413 488,04 €	-588,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	234 818,65 €	0,00 €	0,00 €	-15 339,02 €

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_51DMBP-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant

Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

2025-51

Objet :

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2025-04 BUDGET PRINCIPAL.

1/2

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-78 en date du 13 octobre 2023 et portant mise en place de la nomenclature comptable M-57 ;

Vu la délibération n°2023-80 en date du 13 octobre 2023 et portant adoption du règlement budgétaire et financier du SEHV ;

Vu la délibération n°2025-31 en date du 27 mars 2025 et portant adoption du budget primitif du Budget principal 2025 ;

Vu la décision n°2025-06 du 23 juin 2025 portant virement de crédits ;

Vu la décision n°2025-07 du 24 juin 2025 portant virement de crédits ;

Vu la décision n°2025-09 du 31 juillet 2025 portant virement de crédits ;

Considérant la nécessité d'actualiser les prévisions budgétaires ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose qu'il conviendrait d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes votés au budget primitif du budget principal de l'exercice 2025 en cours ;

Il propose :

La réalisation d'une décision modificative **N°2025-4 sur le budget primitif du budget principal de l'exercice 2025** en cours qui porte sur les éléments présentés en séance aboutissant aux inscriptions suivantes :

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_51DMBP-DE

2025-51

Objet :

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2025-04 BUDGET PRINCIPAL.

Section de fonctionnement :

Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **145 483 €.**

Section d'investissement :

Diminution de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **69 029 €.**

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- La réalisation d'une décision modificative **N°2025-4 sur le budget primitif du budget principal de l'exercice 2025** en cours qui porte sur les éléments présentés en séance aboutissant aux inscriptions suivantes :

  Section de fonctionnement :

  Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **145 483 €.**

  Section d'investissement :

  Diminution de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **69 029 €.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,
Monsieur Georges DARGENTOLLE.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_51DMBP-DE

Projet de décisions modificatives du BUDGET 2025

ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_51DMBP-DE

Budget Principal

Projet de Décision modificative n°4 du budget 2025

Rappel: 3 décisions de virement de crédits prises par le Président en application du règlement financier – Voir COM 2025-07

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_51DMBP-DE

SEHV
nos énergies en commun

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	BP 2025	DM	Total
002 Déficit cumulé	0,00	0,00	0,00
022 Dép. imprév		0,00	0,00
011 Charges		-15 917,00	1 183 873,00
012 frais perso		-22 500,00	2 577 500,00
014 Atténuation		0,00	322 000,00
65 Autres char		46 886,00	496 247,46
66 Intérêts det		38 300,00	238 300,00
67 Charges ex		0,00	15 000,00
68 Dot. aux amo aux provisions		0,00	12 001,00
042 OO transf. sections	1 670 105,00	97 350,00	1 767 455,00
023 Vir. Investissement	7 897 510,38	1 364,00	7 898 874,38
TOTAL	14 365 767,84	145 483,00	14 511 250,84

Régularisation

Charge liée au nouvel emprunt 2025 déjà débloqué+ intérêts de la ligne de trésorerie

RECETTES

	BP 2025	DM	Total
002 Excédent cumulé	3 493 514,84	0,00	3 493 514,84
013 Atténuation Charges		0,00	29 896,00
70 prod. Sce domaine		-81 971,00	104 449,00
73 produits divers		0,00	0,00
731 Fiscalité locale		-27 106,00	6 072 894,00
74 Subventions		-102 462,00	547 620,00
75 Autres produits Sans versement		136 922,00	3 665 082,00
76 Prod. Financ		0,00	50,00
77 Prod. Spécif (reprises 2 véhi		-5 900,00	0,00
78 Reprises sur provisions		196 000,00	446 000,00
79 Transfert		0,00	0,00
042 OOB (Amor art 777		30 000,00	151 745,00
TOTAL	14 365 767,84	145 483,00	14 511 250,84

Régularisation de subventions CEE 2024

Sub. Non perçues suite

Adaptation du montant de la redevance R1

Reprise de provisions suite au jugement du TA dans contentieux Orange 1

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_51DMBP-DE

SEHV
nos énergies en commun

INVESTISSEMENT

DEPENSES

	BP 2025	DM	Total
001Déficit cumu		0,00	8 119 483,96
10 Dotations, for divers. réserves		**-2 000,00**	0,00
13 Subventions d'invest		0,00	0,00
16 Dette		**14 000,00**	764 000,00
20 Immob. incorporelles		-10 000,00	2 500,00
204 Sub. d'éq versées		**-110 417,00**	1 412 583,00
21 Immob. corporelles		9 881,00	125 761,00
23 Immo en		**632 945,00**	12 828 345,00
4581 Opérat mandats		-634 438,00	4 705 149,00
040 (Amort su OOB		**30 000,00**	167 987,50
041 Opérations patrimoniales	1 000,00	1 000,00	2 000,00
RAR	8 175 788,69	0,00	8 175 788,69
TOTAL	**36 372 627,15**	**-69 029,00**	**36 303 598,15**

Suppression de la provision de FCTVA à reverser

Baisse des frais

Annulation du dossiers CHENE 5 pour manque d'enveloppe nationale

Projets retirés ou reportés+ réimputation au chap. 23

RECETTES

	BP 2025	DM	Total
001 Excédent cumule		0,00	0,00
10222 FC TVA		**80 784,00**	105 784,00
1068 réserves		0,00	4 056 369,55
13 Subventions Invest.		**384 911,00**	4 220 176,00
23 Immob. en cours		0,00	3 217,00
16 Emprunts		**0,00**	1 289 427,62
204 Sub. D'équipement	0,00	0,00	0,00
4582 Opérations sous mandats	**5 339 587,00**	**-634 438,00**	4 705 149,00
040 Op transfert entre sections	1 686 347,50	97 350,00	1 783 697,50
041 (2031) OOB	**1 000,00**	**1 000,00**	2 000,00
RAR Recettes	12 238 903,10	0,00	12 238 903,10
021 Vir. Fonction.	**7 897 510,38**	**1 364,00**	7 898 874,38
TOTAL	**36 372 627,15**	**-69 029,00**	**36 303 598,15**

Surcroît de FCTVA

subventions et reversements attendus

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_51DMBP-DE

Budget annexe Entretien de l'éclairage public

Projet de DM 2025

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_51DMBP-DE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	BP 2025	DM	Total
002 Déficit cumulé	0,00	0,00	0,00
022 Dép. imprévues	**0,00**	**0,00**	
011 Charges	3 013 211,00	237 630,00	
012 frais personnel	**0,00**	**0,00**	
014 Attén. produits	0,00	0,00	
65 Autres charges	**1 288 699,00**	**0,00**	**1 288 699,00**
66 Intérêts dette	0,00	0,00	0,00
67 Charges except.	**10 000,00**	**0,00**	**10 000,00**
68 Dot. aux amort. et aux provisions	0,00	0,00	0,00 0,00
042 OO transf. sections	**0,00**	**0,00**	**0,00**
023 Vir. Investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	**4 311 910,00**	**237 630,00**	**4 549 540,00**

Baisse des dépenses de 9 800 € sur le chapitre 011A COMPLETER

FONCTIONNEMENT

RECETTES

	BP	DM	Total
002 Excédent cumulé	2 091 002,01	0,00	2 091 002,01
…én. Charges	**0,00**	**0,00**	**0,00**
…l. Sce domaine	800 907,99	0,00	800 907,99
…luits divers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
…Fiscalité locale	0,00	0,00	
74 Subventions	**1 420 000,00**	**233 430,00**	
75 Autres produits Sans versment BA EP	0,00	4 200,00	
76 Prod. Financiers	**0,00**	**0,00**	
77 Prod. Spécifiques (reprises 2 véhicules)	0,00	0,00	0,00 0,00
78 Reprises sur provisions	**0,00**	**0,00**	**0,00**
79 Transfert	0,00	0,00	0,00
042 OOB (Amort Sub) art 777	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL	**4 311 910,00**	**237 630,00**	**4 549 540,00**

Ajuster

Pénali… retar… char…

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_51DMBP-DE

Budget annexe Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE)

Projet de DM 2025

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_51DMBP-DE

SEHV
nos énergies en commun

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	BP 2025	DM	Total
002 Déficit cumulé	102 387,42	0,00	1
022 Dép. imprévues	**0,00**	**0,00**	
011 Charges	141 497,00	20 000,00	
012 frais personnel	**0,00**	**0,00**	
014 Attén. produits	0,00	0,00	
65 Autres charges	**276,58**	**0,00**	276,58
66 Intérêts dette	0,00	0,00	0,00
67 Charges except.	**0,00**	**0,00**	0,00
68 Dot. aux amort. et aux provisions	0,00	0,00	0,00
042 OO transf. sections	**61 251,00**	**1 628,00**	62 879,00
023 Vir. Investissement	0,00	75 972,00	75 972,00
TOTAL	**305 412,00**	**97 600,00**	**403 012,00**

Facturation des mises en service à recouvrer depuis 2024 sur 2 communes

FONCTION

RECETTES

	BP 2025	DM	Total
mulé	0,00	0,00	0,00
es	**0,00**	**0,00**	
naine	45 000,00	28 576,00	
s	**0,00**	**0,00**	
le	0,00	0,00	
74 Subventions	**0,00**	**0,00**	
75 Autres produits Sans versment BA EP	260 412,00	69 024,00	
76 Prod. Financiers	**0,00**	**0,00**	
77 Prod. Spécifiques (reprises 2 véhicules)	0,00	0,00	0,00
78 Reprises sur provisions	**0,00**	**0,00**	**0,00**
79 Transfert	0,00	0,00	0,00
042 OOB (Amort Sub) art 777	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL	**305 412,00**	**97 600,00**	**403 012,00**

Revenu des charges de véhicules

Subvention d'équilibre du BP au BA IRVE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_51DMBP-DE

INVESTISSEMENT

DEPENSES

	BP 2025	DM	Total
001Déficit cumulé	139 032,27	0,00	139 032,27
10 Dotations, fonds divers, réserves	**0,00**	**0,00**	0,00
13 Subventions d'invest	0,00	0,00	0,00
16 Dette	**0,00**	**0,00**	0,00
20 Immob. incorporelles	0,00	0,00	
204 Sub. d'équip. versées	**0,00**	**0,00**	
21 Immob. corporelles	27 600,00	84 800,00	
23 Immo en cours	**7 200,00**	**-7 200,00**	
4581 Opérations sous mandats	0,00	0,00	
040 (Amort sub)	**0,00**	**0,00**	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
RAR	106 677,34	0,00	106 677,34
TOTAL	**280 509,61**	**77 600,00**	**358 109,61**

Prise en compte de 3 projets de bornes (Champnetery, Marval et Magnac-bourg)

INVESTISSEMENT

RECETTES

	BP 2025	DM	Total
001 Excédent cumulé	0,00	0,00	0,00
10222 FC TVA	**0,00**	**0,00**	0,00
1068 réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions Invest.	**35 959,40**	**0,00**	35 959,40
urs	0,00	0,00	0,00
	0,00	**0,00**	0,00
ment	0,00	0,00	0,00
ous	**0,00**	**0,00**	0,00
ntre sections	61 251,00	1 628,00	62 879,00
041 (2031)	**0,00**	**0,00**	0,00
RAR Recettes	183 299,21	0,00	183 299,21
021 Vir. Fonction.	**0,00**	**75 972,00**	75 972,00
TOTAL	**280 509,61**	**77 600,00**	**358 109,61**

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_51DMBP-DE

Merci de votre attention

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_51DMBP-DE

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE
Budget principal - Décision modificative 2025-01

SIGNATURES

ABBADIE Xavier	DUBOIS André	MANUS Lydie suppléée par BOISSERIE François
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie suppléé par ACHARD Sylvie	DUFOURD Jacques	MARQUET Dominique
ARNAUD René suppléé par PUYHARDY Jean	DUPRAT Jean-Jacques suppléé par BERTON Jean-Luc	MARTIN Claude suppléé par LECOURT Virginie
AUZEMERY Alain	FALCON Laurent	MAURY André suppléé par JUSSIAK Didier
BARBE Christophe	FAUPIN Gilbert	MOURET Michel
BASCANS Max suppléé par PERTHUSIOT Manuel	GARESTIER Joël suppléé par BIENVENU MARC	NOEL Guy
BAUDEMONT Dominique	GILLET Emilie	NOUHAUD Jean-Louis
BERGERON Eric	GRANET Jean-Pierre suppléé par GALTIER Louis	PEIGNER Bernard ~~suppléé par COUDARD Kévin~~
BREUIL Christophe suppléé par BARRY Jacques	GUERIN Guillaume	PINEDA Emmanuel suppléé par LACOUTURE Bernadette
BROUSSE Didier suppléé par LE GOFF Jean-Luc	GUILLON Jean-Claude suppléé par MAUDUIT Jean-Luc	PLEINEVERT Jacques
BRUNAUD Claude	GUYOT Jean-Philippe suppléé par GAYOT Loic	POIRSON François
CHADELAUD Gérard ~~suppléé par GOUDARD Kevin~~	HENRY Philippe	POMMIER Jean-François
CHADELAUD Michel	HUSSON Fabien	PORTOLAN Jocelyne suppléée par BOUX Michel
CHALARD Jean-Pierre	JOUANNY Alain	RECORD Fabrice
CHAUVET Patrice	LAGRANDANNE Bernard	SAINTONGE Jean-Claude ~~suppléé par HABRIAS Fabien~~
CHIROL Christian suppléé par TOURNIEROUX Bernard	LALOGE Marlène suppléé par VEYRIRAS Stéphane	SIMON Philippe suppléé par DAUDE Dominique
COQUILLAUD Edouard	LAMBERT Patrick suppléé par HABRIAS Fabien	THALAMY Bernard
COUNORD Jean-Louis	LAPLAUD Armand	THOMASSON Francis
DARGENTOLLE Georges	LAURENT Alain	TOULZA Gilles
DAVID Roland	LEGAY Jean-Marc	VILLACHON Jean-Marie
DELAVERGNAS Didier	LETANG Jean-Paul suppléé par DEMANGHON	VIMPERE Christian suppléé par ROCHE Francis
DESROCHE Roger	LONGEQUEUE Jean-Paul suppléé par PARAUD René	
DOGNON Jean-Bernard	MALET Patrick suppléé par LARDY Patrick	

Le Syndicat Energies Haute-Vienne
8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Tél. 05 55 35 06 35 - Fax : 05 55 35 49 01 - sehv@sehv.fr - www.sehv.fr
Siret 258 708 585 000 33

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_51DMBP-DE

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Budget annexe Entretien de l'éclairage public - Décision modificative 2025-01

SIGNATURES

ABBADIE Xavier	DUBOIS André	MANUS Lydie suppléée par BOISSERIE François
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie suppléé par ACHARD Sylvie	DUFOURD Jacques	MARQUET Dominique
ARNAUD René suppléé par PUYHARDY Jean	DUPRAT Jean-Jacques suppléé par BERTON Jean-Luc	MARTIN Claude suppléé par LECOURT Virginie
AUZEMERY Alain	FALCON Laurent	MAURY André suppléé par JUSSIAK Didier
BARBE Christophe	FAUPIN Gilbert	MOURET Michel
BASCANS Max suppléé par PERTHUSIOT Manuel	GARESTIER Joël suppléé par BIENVENU MARC	NOEL Guy
BAUDEMONT Dominique	GILLET Emilie	NOUHAUD Jean-Louis
BERGERON Eric	GRANET Jean-Pierre suppléé par GALTIER Louis	PEIGNER Bernard ~~suppléé par GOUDARD Kévin~~
BREUIL Christophe suppléé par BARRY Jacques	GUERIN Guillaume	PINEDA Emmanuel suppléé par LACOUTURE Bernadette
BROUSSE Didier suppléé par LE GOFF Jean-Luc	GUILLON Jean-Claude suppléé par MAUDUIT Jean-Luc	PLEINEVERT Jacques
BRUNAUD Claude	GUYOT Jean-Philippe suppléé par GAYOT Loic	POIRSON François
CHADELAUD Gérard suppléé par GOUDARD Kevin	HENRY Philippe	POMMIER Jean-François
CHADELAUD Michel	HUSSON Fabien	PORTOLAN Jocelyne suppléée par BOUX Michel
CHALARD Jean-Pierre	JOUANNY Alain	RECORD Fabrice
CHAUVET Patrice	LAGRANDANNE Bernard	SAINTONGE Jean-Claude ~~suppléé par HABRIAS Fabien~~
CHIROL Christian suppléé par TOURNIEROUX Bernard	LALOGE Marlène suppléé par VEYRIRAS Stéphane	SIMON Philippe suppléé par DAUDE Dominique
COQUILLAUD Edouard	LAMBERT Patrick suppléé par HABRIAS Fabien	THALAMY Bernard
COUNORD Jean-Louis	LAPLAUD Armand	THOMASSON Francis
DARGENTOLLE Georges	LAURENT Alain	TOULZA Gilles
DAVID Roland	LEGAY Jean-Marc	VILLACHON Jean-Marie
DELAVERGNAS Didier	LETANG Jean-Paul suppléé par DEMANGHON	VIMPERE Christian suppléé par ROCHE Francis
DESROCHE Roger	LONGEQUEUE Jean-Paul suppléé par PARAUD René	
DOGNON Jean-Bernard	MALET Patrick suppléé par LARDY Patrick	

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_51DMBP-DE

SEHV
nos énergies en commun

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Budget annexe Production d'énergie photovoltaïque - Décision modificative n°2025-01

SIGNATURES

ABBADIE Xavier	DUBOIS André	MANUS Lydie suppléée par BOISSERIE François
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie suppléé par ACHARD Sylvie	DUFOURD Jacques	MARQUET Dominique
ARNAUD René suppléé par PUYHARDY Jean	DUPRAT Jean-Jacques suppléé par BERTON Jean-Luc	MARTIN Claude suppléé par LECOURT Virginie
AUZEMERY Alain	FALCON Laurent	MAURY André suppléé par JUSSIAK Didier
BARBE Christophe	FAUPIN Gilbert	MOURET Michel
BASCANS Max suppléé par PERTHUSIOT Manuel	GARESTIER Joël suppléé par BIENVENU MARC	NOEL Guy
BAUDEMONT Dominique	GILLET Emilie	NOUHAUD Jean-Louis
BERGERON Eric	GRANET Jean-Pierre suppléé par GALTIER Louis	PEIGNER Bernard suppléé par ~~GOUDARD Kévin~~
BREUIL Christophe suppléé par BARRY Jacques	GUERIN Guillaume	PINEDA Emmanuel suppléé par LACOUTURE Bernadette
BROUSSE Didier suppléé par LE GOFF Jean-Luc	GUILLON Jean-Claude suppléé par MAUDUIT Jean-Luc	PLEINEVERT Jacques
BRUNAUD Claude	GUYOT Jean-Philippe suppléé par GAYOT Loic	POIRSON François
CHADELAUD Gérard suppléé par GOUDARD Kevin	HENRY Philippe	POMMIER Jean-François
CHADELAUD Michel	HUSSON Fabien	PORTOLAN Jocelyne suppléée par BOUX Michel
CHALARD Jean-Pierre	JOUANNY Alain	RECORD Fabrice
CHAUVET Patrice	LAGRANDANNE Bernard	SAINTONGE Jean-Claude ~~suppléé par HABRIAS Fabien~~
CHIROL Christian suppléé par TOURNIEROUX Bernard	LALOGE Marlène suppléé par VEYRIRAS Stéphane	SIMON Philippe suppléé par DAUDE Dominique
COQUILLAUD Edouard	LAMBERT Patrick suppléé par HABRIAS Fabien	THALAMY Bernard
COUNORD Jean-Louis	LAPLAUD Armand	THOMASSON Francis
DARGENTOLLE Georges	LAURENT Alain	TOULZA Gilles
DAVID Roland	LEGAY Jean-Marc	VILLACHON Jean-Marie
DELAVERGNAS Didier	LETANG Jean-Paul suppléé par DEMANGHON	VIMPERE Christian suppléé par ROCHE Francis
DESROCHE Roger	LONGEQUEUE Jean-Paul suppléé par PARAUD René	
DOGNON Jean-Bernard	MALET Patrick suppléé par LARDY Patrick	

Le Syndicat Energies Haute-Vienne
8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Tél. 05 55 35 06 35 - Fax : 05 55 35 49 01 - sehv@sehv.fr - www.sehv.fr
Siret 258 708 585 000 33

territoire d'énergie
NOUVELLE-AQUITAINE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_52DMEP-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant

Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

2025-52

Objet :

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2025-01 BUDGET ANNEXE ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-78 en date du 13 octobre 2023 et portant mise en place de la nomenclature comptable M-57 ;

Vu la délibération n°2023-80 en date du 13 octobre 2023 et portant adoption du règlement budgétaire et financier du SEHV ;

Vu la délibération n°2025-31 en date du 27 mars 2025 et portant adoption du budget primitif du Budget principal 2025 ;

Considérant la nécessité d'actualiser les prévisions budgétaires ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose qu'il conviendrait d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes votés au budget primitif du budget annexe Entretien de l'Eclairage Public de l'exercice 2025 en cours ;

Il propose :

La réalisation d'une décision modificative **N°2025-1 sur le budget primitif du budget annexe Entretien de l'Eclairage Public de l'exercice 2025** en cours qui porte sur les éléments présentés en séance aboutissant aux inscriptions suivantes :

Section de fonctionnement :

Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **237 630 €.**

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_52DMEP-DE

2025-52

Objet :

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2025-01 BUDGET ANNEXE ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- La réalisation d'une décision modificative **N°2025-1 sur le budget primitif annexe Entretien de l'Eclairage Public de l'exercice 2025** en cours qui porte sur les éléments présentés en séance aboutissant aux inscriptions suivantes :

Section de fonctionnement :

Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **237 630 €.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,
Monsieur Georges DARGENTOLLE.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_52DMEP-DE

SEHV
nos énergies en commun

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE
Budget principal - Décision modificative 2025-01

SIGNATURES

ABBADIE Xavier

ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie suppléé par ACHARD Sylvie

ARNAUD René suppléé par PUYHARDY Jean

AUZEMERY Alain

BARBE Christophe

BASCANS Max suppléé par PERTHUSIOT Manuel

BAUDEMONT Dominique

BERGERON Eric

BREUIL Christophe suppléé par BARRY Jacques

BROUSSE Didier suppléé par LE GOFF Jean-Luc

BRUNAUD Claude

CHADELAUD Gérard ~~suppléé par GOUDARD Kevin~~

CHADELAUD Michel

CHALARD Jean-Pierre

CHAUVET Patrice

CHIROL Christian suppléé par TOURNIEROUX Bernard

COQUILLAUD Edouard

COUNORD Jean-Louis

DARGENTOLLE Georges

DAVID Roland

DELAVERGNAS Didier

DESROCHE Roger

DOGNON Jean-Bernard

DUBOIS André

DUFOURD Jacques

DUPRAT Jean-Jacques suppléé par BERTON Jean-Luc

FALCON Laurent

FAUPIN Gilbert

GARESTIER Joël suppléé par BIENVENU MARC

GILLET Emilie

GRANET Jean-Pierre suppléé par GALTIER Louis

GUERIN Guillaume

GUILLON Jean-Claude suppléé par MAUDUIT Jean-Luc

GUYOT Jean-Philippe suppléé par GAYOT Loic

HENRY Philippe

HUSSON Fabien

JOUANNY Alain

LAGRANDANNE Bernard

LALOGE Marlène suppléé par VEYRIRAS Stéphane

LAMBERT Patrick ~~suppléé par~~ HABRIAS Fabien

LAPLAUD Armand

LAURENT Alain

LEGAY Jean-Marc

LETANG Jean-Paul suppléé par DEMANGHON

LONGEQUEUE Jean-Paul suppléé par PARAUD René

MALET Patrick suppléé par LARDY Patrick

MANUS Lydie suppléée par BOISSERIE François

MARQUET Dominique

MARTIN Claude suppléé par LECOURT Virginie

MAURY André suppléé par JUSSIAK Didier

MOURET Michel

NOEL Guy

NOUHAUD Jean-Louis

PEIGNER Bernard ~~suppléé par COUDARD Kévin~~

PINEDA Emmanuel suppléé par LACOUTURE Bernadette

PLEINEVERT Jacques

POIRSON François

POMMIER Jean-François

PORTOLAN Jocelyne suppléée par BOUX Michel

RECORD Fabrice

SAINTONGE Jean-Claude ~~suppléé par HABRIAS Fabien~~

SIMON Philippe suppléé par DAUDE Dominique

THALAMY Bernard

THOMASSON Francis

TOULZA Gilles

VILLACHON Jean-Marie

VIMPERE Christian suppléé par ROCHE Francis

Le Syndicat Energies Haute-Vienne
8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Tél. 05 55 35 06 35 - Fax : 05 55 35 49 01 - sehv@sehv.fr - www.sehv.fr
Siret 258 708 585 000 33

territoire d'énergie
NOUVELLE-AQUITAINE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_52DMEP-DE

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Budget annexe Entretien de l'éclairage public - Décision modificative 2025-01

SIGNATURES

ABBADIE Xavier	DUBOIS André	MANUS Lydie suppléée par BOISSERIE François
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie suppléé par ACHARD Sylvie	DUFOURD Jacques	MARQUET Dominique
ARNAUD René suppléé par PUYHARDY Jean	DUPRAT Jean-Jacques suppléé par BERTON Jean-Luc	MARTIN Claude suppléé par LECOURT Virginie
AUZEMERY Alain	FALCON Laurent	MAURY André suppléé par JUSSIAK Didier
BARBE Christophe	FAUPIN Gilbert	MOURET Michel
BASCANS Max suppléé par PERTHUSIOT Manuel	GARESTIER Joël suppléé par BIENVENU MARC	NOEL Guy
BAUDEMONT Dominique	GILLET Emilie	NOUHAUD Jean-Louis
BERGERON Eric	GRANET Jean-Pierre suppléé par GALTIER Louis	PEIGNER Bernard ~~suppléé par GOUDARD Kévin~~
BREUIL Christophe suppléé par BARRY Jacques	GUERIN Guillaume	PINEDA Emmanuel suppléé par LACOUTURE Bernadette
BROUSSE Didier suppléé par LE GOFF Jean-Luc	GUILLON Jean-Claude suppléé par MAUDUIT Jean-Luc	PLEINEVERT Jacques
BRUNAUD Claude	GUYOT Jean-Philippe suppléé par GAYOT Loic	POIRSON François
CHADELAUD Gérard suppléé par GOUDARD Kevin	HENRY Philippe	POMMIER Jean-François
CHADELAUD Michel	HUSSON Fabien	PORTOLAN Jocelyne suppléée par BOUX Michel
CHALARD Jean-Pierre	JOUANNY Alain	RECORD Fabrice
CHAUVET Patrice	LAGRANDANNE Bernard	SAINTONGE Jean-Claude ~~suppléé par HABRIAS Fabien~~
CHIROL Christian suppléé par TOURNIEROUX Bernard	LALOGE Marlène suppléé par VEYRIRAS Stéphane	SIMON Philippe suppléé par DAUDE Dominique
COQUILLAUD Edouard	LAMBERT Patrick suppléé par HABRIAS Fabien	THALAMY Bernard
COUNORD Jean-Louis	LAPLAUD Armand	THOMASSON Francis
DARGENTOLLE Georges	LAURENT Alain	TOULZA Gilles
DAVID Roland	LEGAY Jean-Marc	VILLACHON Jean-Marie
DELAVERGNAS Didier	LETANG Jean-Paul suppléé par DEMANGHON	VIMPERE Christian suppléé par ROCHE Francis
DESROCHE Roger	LONGEQUEUE Jean-Paul suppléé par PARAUD René	
DOGNON Jean-Bernard	MALET Patrick suppléé par LARDY Patrick	

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_52DMEP-DE

SEHV
nos énergies en commun

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Budget annexe Production d'énergie photovoltaïque - Décision modificative n°2025-01

SIGNATURES

ABBADIE Xavier	DUBOIS André	MANUS Lydie suppléée par BOISSERIE François
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie suppléé par ACHARD Sylvie	DUFOURD Jacques	MARQUET Dominique
ARNAUD René suppléé par PUYHARDY Jean	DUPRAT Jean-Jacques suppléé par BERTON Jean-Luc	MARTIN Claude suppléé par LECOURT Virginie
AUZEMERY Alain	FALCON Laurent	MAURY André suppléé par JUSSIAK Didier
BARBE Christophe	FAUPIN Gilbert	MOURET Michel
BASCANS Max suppléé par PERTHUSIOT Manuel	GARESTIER Joël suppléé par BIENVENU MARC	NOEL Guy
BAUDEMONT Dominique	GILLET Emilie	NOUHAUD Jean-Louis
BERGERON Eric	GRANET Jean-Pierre suppléé par GALTIER Louis	PEIGNER Bernard suppléé par ~~GOUDARD Kévin~~
BREUIL Christophe suppléé par BARRY Jacques	GUERIN Guillaume	PINEDA Emmanuel suppléé par LACOUTURE Bernadette
BROUSSE Didier suppléé par LE GOFF Jean-Luc	GUILLON Jean-Claude suppléé par MAUDUIT Jean-Luc	PLEINEVERT Jacques
BRUNAUD Claude	GUYOT Jean-Philippe suppléé par GAYOT Loic	POIRSON François
CHADELAUD Gérard suppléé par GOUDARD Kevin	HENRY Philippe	POMMIER Jean-François
CHADELAUD Michel	HUSSON Fabien	PORTOLAN Jocelyne suppléée par BOUX Michel
CHALARD Jean-Pierre	JOUANNY Alain	RECORD Fabrice
CHAUVET Patrice	LAGRANDANNE Bernard	SAINTONGE Jean-Claude ~~suppléé par HABRIAS Fabien~~
CHIROL Christian suppléé par TOURNIEROUX Bernard	LALOGE Marlène suppléé par VEYRIRAS Stéphane	SIMON Philippe suppléé par DAUDE Dominique
COQUILLAUD Edouard	LAMBERT Patrick suppléé par HABRIAS Fabien	THALAMY Bernard
COUNORD Jean-Louis	LAPLAUD Armand	THOMASSON Francis
DARGENTOLLE Georges	LAURENT Alain	TOULZA Gilles
DAVID Roland	LEGAY Jean-Marc	VILLACHON Jean-Marie
DELAVERGNAS Didier	LETANG Jean-Paul suppléé par DEMANGHON	VIMPERE Christian suppléé par ROCHE Francis
DESROCHE Roger	LONGEQUEUE Jean-Paul suppléé par PARAUD René	
DOGNON Jean-Bernard	MALET Patrick suppléé par LARDY Patrick	

Le Syndicat Energies Haute-Vienne
8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Tél. 05 55 35 06 35 - Fax : 05 55 35 49 01 - sehv@sehv.fr - www.sehv.fr
Siret 258 708 585 000 33

territoire d'énergie
NOUVELLE-AQUITAINE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_53DMIRVE-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Bernard LAGRANDANNE, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPER.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 54

Présents : 28
Votants : 28

Représentant
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est :6

2025-53

Objet :

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2025-01 BUDGET ANNEXE IRVE.

1/2

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-78 en date du 13 octobre 2023 et portant mise en place de la nomenclature comptable M-57 ;

Vu la délibération n°2023-80 en date du 13 octobre 2023 et portant adoption du règlement budgétaire et financier du SEHV ;

Vu la délibération n°2025-31 en date du 27 mars 2025 et portant adoption du budget primitif du Budget principal 2025 ;

Considérant la nécessité d'actualiser les prévisions budgétaires ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose qu'il conviendrait d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes votés au budget primitif du budget annexe Infrastructures de recharge des Véhicules Electriques (IRVE) de l'exercice 2025 en cours ;

Il propose :

- La réalisation d'une décision modificative **N°2025-1 sur le budget primitif du annexe Infrastructures de recharge des Véhicules Electriques (IRVE) de l'exercice 2025** en cours qui porte sur les éléments présentés en séance aboutissant aux inscriptions suivantes :

Section de fonctionnement :

Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **97 600 €.**

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_53DMIRVE-DE

2025-53

Objet :

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2025-01 BUDGET ANNEXE IRVE.

Section d'investissement :

Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **77 600 €.**

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- La réalisation d'une décision modificative **N°2025-1 sur le budget primitif du budget annexe Infrastructures de recharge des Véhicules Electriques (IRVE) de l'exercice 2025** en cours qui porte sur les éléments présentés en séance aboutissant aux inscriptions suivantes :

Section de fonctionnement :

Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **97 600 €.**

Section d'investissement :

Augmentation de crédits en dépenses et en recettes pour un montant prévisionnel de **77 600 €.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,
Monsieur Georges DARGENTOLLE.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_53DMIRVE-DE

SEHV
nos énergies en commun

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Budget annexe Infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) - Décision modificative 2025-01

SIGNATURES

ABBADIE Xavier	DESROCHE Roger	MALET Patrick suppléé par LARDY Brigitte
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie suppléé par ACHARD Sylvie	DOGNON Jean-Bernard	MANUS Lydie suppléé par BOISSERIE François
ARNAUD René suppléé par PUYHARDY Jean	DUBOIS André	MARQUET Dominique
AUZEMERY Alain	DUFOURD Jacques	MARTIN Claude suppléé par LECOURT Virginie
BASCANS Max suppléé par PERTHUSIOT Manuel	DUPRAT Jean-Jacques suppléé par BERTON Loic	MAURY André suppléé par JUSIAK Didier
BAUDEMONT Dominique	FALCON Laurent	MOURET Michel
BERGERON Eric	FAUPIN Gilbert	NOEL Guy
BREUIL Christophe suppléé par BARRY Jacques	GILLET Emilie	NOUHAUD Jean-Louis
BROUSSE Didier suppléé par LE GOFF Jean-Luc	GRANET Jean-Pierre suppléé par GALTIER Louis	PEIGNER Bernard
CHADELAUD Gérard suppléé par GOUDARD Kevin	GUILLON Jean-Claude suppléé par MAUDUIT Jean-Luc	PINEDA Emmanuel suppléé par LACOUTURE Bernadette
CHADELAUD Michel	GUYOT Jean-Philippe suppléé par GAYOT Loic	PLEINEVERT Jacques
CHALARD Jean-Pierre	JOUANNY Alain	POMMIER Jean-François
CHIROL Christian suppléé par TOURNIEROUX Bernard	LAGRANDANNE Bernard	PORTOLAN Jocelyne suppléé par BOUX Michel
COQUILLAUD Edouard	LALOGE Marlène suppléé par VEYRIRAS Stephane	SAINTONGE Jean-Claude
COUNORD Jean-Louis	LAMBERT Patrick suppléé par HABRIAS Fabien	SIMON Philippe suppléé par DAUDE Dominique
DARGENTOLLE Georges	LEGAY Jean-Marc	THOMASSON Francis
DAVID Roland	LETANG Jean-Paul suppléé par DEMANGHON Jean-Claude	VILLACHON Jean-Marie
DELAVERGNAS Didier	LONGEQUEUE Jean-Paul suppléé par PARAUD René	VIMPERE Christian suppléé par ROCHE Francis

Le Syndicat Energies Haute-Vienne
8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Tél. 05 55 35 06 35 - Fax : 05 55 35 49 01 - sehv@sehv.fr - www.sehv.fr
Siret 258 708 585 000 33

territoire d'énergie
NOUVELLE-AQUITAINE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_54AUTORBP-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant
Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

2025-54

Objet :

FINANCES

AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2026.

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le budget primitif du budget principal 2026 du Syndicat Energies Haute-Vienne sera voté au plus tard le 30 avril 2026 en raison des élections municipales ;

Considérant que la réalisation de certaines opérations d'investissement devra commencer dès le début de l'année 2026, sans attendre le vote le budget primitif du budget principal 2026 ;

Considérant que le montant des dépenses d'investissement, ainsi autorisé reste plafonné au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne, propose :

- Pour l'exercice 2026 et dans l'attente du vote du budget primitif du budget principal par l'Assemblée Plénière, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement proposées, par chapitre, dans le tableau suivant :

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_54AUTORBP-DE

2025-54

Objet :

FINANCES

AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2026.

Chapitres	Désignation	Montant autorisé à engager par anticipation sur l'exercice 2026 avant le vote du BP 2026 en euros : 25 % du Budget Primitif 2025
13	Subventions d'investissement	6 750.00
16	Emprunts et dettes assimilés	191 000.00
20	Immobilisations incorporelles	625.00
21	Immobilisations corporelles	31 440.00
23	Travaux en cours	3 207 086.00
4581	Opérations d'investissement sous mandat	1 176 287.00

- Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, d'autoriser l'exécutif à les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

A savoir, pour l'exercice 2025 :

N°2023-01	204	100 % des crédits de paiement par chapitre égal à 33% de l'autorisation ouverte à l'exercice n-1
N°2024-01	204	100 % des crédits de paiement par chapitre égal à 33% de l'autorisation ouverte à l'exercice n-1
N°2025-01	204	100 % des crédits de paiement par chapitre égal à 33% de l'autorisation ouverte à l'exercice n-1

Monsieur le Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne, propose :

- **D'APPROUVER** la réalisation d'opérations d'investissement dès le début de l'année 2026, sans attendre le vote du Budget Principal qui interviendra avant le 30 avril 2026 ;

- **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par chacun des chapitres proposés ;

- **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice considéré, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans les autorisations de programme délibérées.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_54AUTORBP-DE

Objet :

FINANCES

AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2026.

.

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la réalisation d'opérations d'investissement dès le début de l'année 2026, sans attendre le vote du Budget Principal qui interviendra avant le 30 avril 2026, tel que défini ci-dessus ;

- **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par chacun des chapitres proposés ;

- **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice considéré, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans les autorisations de programme délibérées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,
Monsieur Georges DARGENTOLLE.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_55AUTOIRVE-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Bernard LAGRANDANNE, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPER.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 54

Présents : 28
Votants : 28

Représentant
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est :6

2025-55

Objet :

FINANCES

AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE IRVE 2026.

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne, expose :

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget annexe IRVE 2026 du Syndicat Energies Haute-Vienne sera voté au plus tard le 30 avril 2026 en raison des élections municipales ;

Considérant que la réalisation de certaines opérations d'investissement devra commencer dès le début de l'année 2026, sans attendre le vote budget annexe IRVE 2026 ;

Considérant que le montant des dépenses d'investissement, ainsi autorisé reste plafonné au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne, propose :

- Pour l'exercice 2026, et dans l'attente du vote du Budget annexe IRVE par l'Assemblée Plénière, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement proposées, par chapitre, dans le tableau suivant :

Chapitres	Désignation	Montant autorisé à engager pour l'exercice 2026 avant le vote du Budget annexe IRVE 2026 en euros : 25 % du Budget annexe IRVE 2025 (budget primitif)
21	Immobilisations corporelles	29 [illegible]

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_55AUTOIRVE-DE

2025-55

Objet :

FINANCES

AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE IRVE 2026.

Monsieur le Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne propose :

- **D'APPROUVER** la réalisation d'opérations d'investissement dès le début de l'année 2026, sans attendre le vote du Budget annexe IRVE 2026 qui interviendra avant le 30 avril 2026 ;

- **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par chacun des chapitres proposés ;

- **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice considéré, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans les autorisations de programme délibérées.

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la réalisation d'opérations d'investissement dès le début de l'année 2026, sans attendre le vote du Budget annexe IRVE 2026 qui interviendra avant le 30 avril 2026, tel que défini ci-dessus ;

- **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par chacun des chapitres proposés ;

- **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice considéré, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans les autorisations de programme délibérées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,
Monsieur Georges DARGENTOLLE.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_56TABLEAU-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant

Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

2025-56

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L542-1 à L542-5 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 7 juillet 2025 ;

Monsieur le Président propose de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant, à compter du 1er novembre 2025, les 9 postes à temps complet suivants :

Poste à supprimer	Motif	Remplacé par un poste créé par une autre délibération
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Avancement de grade	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Ingénieur principal	Avancement de grade	Ingénieur hors classe
Adjoint technique principal 2ème classe	Promotion interne	Agent de maîtrise
Technicien principal 2ème classe	Nomination suite à concours	Agent de maîtrise

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_56TABLEAU-DE

2025-56

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Agent de maîtrise	Nomination suite à concours	Technicien
Agent de maîtrise	Départ en retraite	Adjoint technique principal de 1ère classe
Technicien principal de 1ère classe	Démission	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Attaché	Mutation externe	Rédacteur
Attaché	Démission	Adjoint administratif

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **DE METTRE A JOUR** le tableau des effectifs tel que proposé ci-dessus à compter du 1er novembre 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,
Monsieur Georges DARGENTOLLE.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_57POSTE-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant
Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

2025-57

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN

1/2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu l'arrêté du 8 février 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion du SEHV ;

Considérant qu'un agent, actuellement agent de maîtrise, remplit les conditions et les critères de promotion interne définis par les Lignes Directrices de Gestion précitées, qu'il réalise avec professionnalisme l'ensemble de ses missions, et qu'il est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien au titre de la promotion interne, établie par Madame la Présidente du CDG87, avec une date d'effet au 15 juillet 2025 ;

Considérant que les fonctions de l'agent correspondent au cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Monsieur le Président propose de :

- **CREER,** à compter du 1er décembre 2025, un poste permanent de technicien à temps complet afin de permettre la promotion interne de cet agent.

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : President

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_57POSTE-DE

2025-57

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN

- **PREVOIR** la suppression du poste d'agent de maîtrise pourvu par l'agent bénéficiant de cette promotion interne, par une délibération future, une fois accomplies les formalités administratives.
- **PREVOIR** au budget principal les crédits nécessaires.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **CREER,** à compter du 1er décembre 2025, un poste permanent de technicien à temps complet afin de permettre la promotion interne de cet agent.
- **PREVOIR** la suppression du poste d'agent de maîtrise pourvu par l'agent bénéficiant de cette promotion interne, par une délibération future, une fois accomplies les formalités administratives.
- **PREVOIR** au budget principal les crédits nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,
Monsieur Georges DARGENTOLLE.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_58PSC-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice :67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant
Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

2025-58

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (VOLETS SANTÉ ET PRÉVOYANCE)- REVALORISATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 827-1 à L. 827-12 et l'article L.827-7 prévoyant que les centres de gestion concluent des conventions de participation au titre de la protection sociale pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif au nouveau dispositif de participation des employeurs locaux à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'Accord Collectif National portant réforme de la PSC des agents publics territoriaux du 11 juillet 2023 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG 87 en date du 4 décembre 2024 approuvant le choix du lancement d'une convention de participation pour répondre à l'obligation de financement de la protection sociale complémentaire pour le risque Santé à compter du 1er janvier 2026,

Vu la délibération 2013-51 du 30/09/2013 par laquelle le SEHV a choisi

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : Président

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_58PSC-DE

2025-58

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (VOLETS SANTÉ ET PRÉVOYANCE)- REVALORISATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR

pour ce qui concerne la santé et la prévoyance, le cadre du dispositif de labellisation à compter du 01/01/2014;

Vu la délibération 2017-18 du 25 janvier 2017 par laquelle le SEHV a décidé une participation financière de :
- 12€ en ce qui concerne la santé ;
- 15€ en ce qui concerne la prévoyance dans le cadre du dispositif de labellisation ;

Vu l'avis du Comité social technique en date du 25/11/2016 relatif au choix de la labellisation et au montant de participation versé aux agents pour le risque Santé et le risque prévoyance;

Vu l'avis favorable du Comité social technique en date du 29/09/2025 relatif au montant de participation versé aux agents pour le risque Santé et le risque prévoyance;

Monsieur le Président expose :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Celle-ci devient obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour le risque Santé pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 15 €, par agent et par mois, dans la limite des dépenses engagées par l'agent.

Au vu du décret, et en l'absence de transposition normative de l'accord collectif national du 11 juillet 2023, les employeurs publics ont le choix de retenir trois modalités potentielles de participation :

- La convention de participation proposée par le CDG 87 ;
- Une convention de participation mise en place directement par l'employeur ;
- La labellisation.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **De ne pas adhérer à la convention de participation pour le risque Santé conclue entre le CDG 87** et la MNT et de retenir la modalité de participation suivante : la labellisation.

- **De prendre acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire** des agents territoriaux.

- **De revaloriser le montant de participation employeur à la santé** et de la fixer à compter du 1er janvier 2026 à **20 €** bruts/agent/mois ayant souscrit à un contrat labellisé.

- **De revaloriser le montant de participation employeur à la prévoyance** et de la fixer à compter du 1er janvier 2026 désormais à **20 €** bruts/agent/mois ayant souscrit à un contrat labellisé.

- **De l'autoriser à verser la participation employeur** retenue à tous les agents qui remettront une attestation d'assurance justifiant de la souscription à un contrat labellisé dans la limite des dépenses engagées par l'agent.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_58PSC-DE

2025-58

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (VOLETS SANTÉ ET PRÉVOYANCE)- REVALORISATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR

- **De l'autoriser à réaliser toute démarche et à signer tout document** nécessaire à la mise en œuvre de cette procédure de participation labellisée.

- **D'inscrire les crédits correspondants au budget** de la collectivité.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **De ne pas adhérer à la convention de participation pour le risque Santé conclue entre le CDG 87** et la MNT et de retenir la modalité de participation suivante : la labellisation.

- **De prendre acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire** des agents territoriaux.

- **De revaloriser le montant de participation employeur à la santé** et de la fixer à compter du 1er janvier 2026 à **20 €** bruts/agent/mois ayant souscrit à un contrat labellisé.

- **De revaloriser le montant de participation employeur à la prévoyance** et de la fixer à compter du 1er janvier 2026 désormais à **20 €** bruts/agent/mois ayant souscrit à un contrat labellisé.

- **De l'autoriser à verser la participation employeur** retenue à tous les agents qui remettront une attestation d'assurance justifiant de la souscription à un contrat labellisé dans la limite des dépenses engagées par l'agent.

- **De l'autoriser à réaliser toute démarche et à signer tout document** nécessaire à la mise en œuvre de cette procédure de participation labellisée.

- **D'inscrire les crédits correspondants au budget** de la collectivité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_59ACCROIS-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 9 octobre 2025

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Dominique MARQUET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Louis GALTIER, Fabien HABRIAS, Bernadette LACOUTURE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Christian VIMPERE.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 35
Votants : 35

Représentant
Secteur Centre : 6
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 5
Secteur Sud Est : 6
CULM : 1

DELIBERATION N° 2025-59

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE PÔLE ENERGIE-CLIMAT

1/2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L332-23-1° qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel au sein du pôle Energie-Climat pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir le déploiement et le paramétrage de l'outil de gestion du service, ainsi que l'accompagnement de sa prise en main par les utilisateurs,

Monsieur le Président propose de :

- **CREER** à compter du 01/11/2025 un emploi non permanent, à temps complet de Technicien en systèmes d'information, sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, relevant de la catégorie B, pour répondre à l'accroissement temporaire d'activité du Pôle Energie-Climat, et cela pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris.
  La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de technicien principal 2ème classe, et déterminée en prenant en compte notamment les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Signé par : Georges DARGENTOLLE
Date : 20/10/2025
Qualité : Président

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 087-258708585-20251016-2025_59ACCROIS-DE

DELIBERATION
N° 2025-59

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE PÔLE ENERGIE-CLIMAT

- **PREVOIR** au budget principal les crédits nécessaires.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **CREER** à compter du 01/11/2025 un emploi non permanent, à temps complet de Technicien en systèmes d'information, sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, relevant de la catégorie B, pour répondre à l'accroissement temporaire d'activité du Pôle Energie-Climat, et cela pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris.
  La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de technicien principal 2ème classe, et déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- **PREVOIR** au budget principal les crédits nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 16 octobre 2025.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE